

TRIBUNE

HEBDOMADAIRE



DU PARTI

SOCIALISTE

UNIFIÉ

PRIX : 60 centimes

N° 186. — 14 MARS 1964

2^e tour des élections cantonales

POUR FAIRE ÉCHEC

AUX CANDIDATS

DE LA DROITE

ET DU

POUVOIR GAULLISTE

VOTEZ A

GAUCHE

**LE 7^e CONGRÈS
DE L'U. E. C. :**

**TOUT RESTE
A FAIRE**

(page 8)

**VERS UNE ACTION
GÉNÉRALISÉE
DANS LE SECTEUR
PUBLIC**

(page 9)

**LE PROCÈS
DE RABAT**

UN COMLOT DU POUVOIR

pages 6 et 7

Le P.S.U. et la réforme administrative de la région parisienne

Le P.S.U. (Fédération de Paris) : — se félicite de l'initiative prise par l'Association pour les libertés locales de la Seine qui a rassemblé samedi dernier 2.000 personnes à la Mutualité pour protester contre la réforme administrative de la région parisienne que le gouvernement prépare sans consulter les collectivités intéressées ; — se déclare d'accord avec le principe d'un contre-projet démocratique établi avec la participation des élus ; — réaffirme son attachement aux libertés locales fondamentales et condamne l'esprit d'une réforme élaborée « en secret » par un gouvernement toujours soucieux de discréditer les représentants légitimes de la population.

Le P.S.U. s'engage, pour sa part, à mettre tout en œuvre pour faire respecter les principes suivants et à faire échec à tout projet qui ne s'en inspirerait pas :

La situation particulière de la région parisienne exige qu'une réforme

administrative soit entreprise sur la base d'une meilleure représentation de la population par ceux qu'elle aura librement et démocratiquement élus.

Il ne s'agit pas de maintenir des traditions immobilistes mais de créer les conditions d'existence d'une véritable démocratie.

L'institution municipale doit être renforcée et améliorée (circonscription à l'échelle humaine, aménagement de la fiscalité locale, création d'une caisse régionale d'équipement, transfert au budget de l'Etat des charges injustement supportées par les communes, etc.).

Les découpages ou les regroupements des circonscriptions ne doivent être envisagés qu'en vue d'une meilleure administration et en fonction de données géographiques et démographiques à l'exclusion de toute arrière-pensée électorale, ceci en accord avec les élus de ces diverses collectivités.

Un équilibre doit être trouvé entre la nécessité d'une réelle autonomie communale et celle d'une coordination au niveau de la région rendue nécessaire par les phénomènes d'urbanisation et de développement démographique.

Les plans d'ensemble indispensables doivent être démocratiquement élaborés et démocratiquement exécutés. Cette coordination ne peut être assurée que par une assemblée élue à la proportionnelle et disposant de pouvoirs étendus.

Aucune action ne peut aboutir sans le soutien actif de la population et c'est seulement en instaurant une démocratie réelle à l'échelon local que l'on y parviendra. Il faut reconstituer des unités de vie démocratique sur la base des quartiers ou de nouveaux groupes d'habitants. La population doit être associée à l'aménagement de la région parisienne par l'intermédiaire de toute une série de comités consultatifs et de groupes d'usagers au niveau de la commune. Le citoyen largement informé et librement consulté échappera ainsi à une démocratie formelle et à des réformes imposées d'en haut sur lesquelles il n'a aucune prise et retrouvera le goût pour les affaires publiques que de longues années de bureaucratie et de dirigisme lui ont fait perdre.

EN CONCLUSION, LE P.S.U.

— doutant qu'un contre-projet s'inspirant de tels principes puisse être élaboré en collaboration avec des hommes qui se sont fait les ardents défenseurs de l'O.A.S. avec des élus qui, dans leur commune, n'appliquent pas les règles élémentaires de la démocratie qu'ils préconisent au niveau de la région parisienne ;

— persuadé que les représentants des forces réellement socialistes siégeant au sein de l'Association pour les libertés locales de la Seine ne tarderont pas à s'en convaincre ;

— se déclare prêt à préparer sur les bases démocratiques ci-dessus définies, dans le cadre d'un contre-plan, et avec tous ceux qui veulent réellement une démocratie socialiste, un projet de réforme cohérent digne d'être présenté à la population, face à la mascarade du pouvoir.

Journée d'études

Le Bureau fédéral de la Seine-Banlieue et la Commission fédérale d'organisation du travail du parti dans les entreprises préparent pour le 22 mars 1964, au siège du parti, 81, rue Madeleine, Paris (XV^e), une journée d'étude sur le thème : « Evolution du syndicalisme depuis et par rapport à la Charte d'Amiens et les dangers de son intégration à l'Etat. »

LE BILLET DE JEAN BINOT
Un seul, et c'est assez!

Si l'on admet que la démocratie se fonde sur la pratique du suffrage universel, il faut déduire que, depuis le 8 mars, il ne nous reste plus qu'une moitié de démocratie attendu qu'un électeur sur deux a été négligé, dédaigné ou refusé de se rendre aux urnes.

A moins que n'ait raison le bon apôtre Frey lorsqu'il déclare que « les Français ne savent plus très bien ce qu'est un conseiller général »...

Parbleu ! conseiller (même général), député, ministre ne sont plus, dans la terminologie actuelle, que des... utilités.

Mais, puisque nul n'ignore ce qu'est le général tout seul, est-il besoin, sous un tel guide, d'en savoir davantage ?

RECTIFICATIF

Dans l'étude de Roger Beaunez publiée dans notre dernier numéro (page 12) intitulée « Pour redonner un contenu vivant à la démocratie locale », on lit : « Alors que des succès de centralisation administrative... il n'est pas sans importance de réaffirmer que la question des diverses unités administratives, » etc. Il fallait lire : « Alors que des succès de centralisation... il n'est pas sans importance de réaffirmer que la gestion des diverses unités... », etc.

D'autre part, nous publions, par ailleurs, le communiqué de la Fédération de Paris du P.S.U., signalé par R. Beaunez dans son étude.

Chaque semaine
lisez
TRIBUNE
SOCIALISTE

PARTICIPATION DE L'ALLEMAGNE A LA FORCE DE FRAPPE ?

UNE QUESTION ECRITE DE TANGUY PRIGENT

M. Tanguy Prigent, député du Finistère, demande à M. le Ministre des Affaires étrangères et, pour ce qui le concerne, à M. le Ministre des Armées :

1) S'il est exact qu'ait pu être envisagée une participation de l'Allemagne fédérale aux dépenses, aux recherches, et, par voie de conséquence, à la fabrication de la « force de dissuasion » dont la création, malgré ses multiples inconvénients et ses dangers, est voulue par le chef de l'Etat et par son gouvernement.

2) Dans le cas où cette information serait exacte, si elle ne constituerait pas une violation formelle et grave des accords de Paris du 23 octobre 1954 et notamment du protocole n° 111 relatif au contrôle des armements annexé à ces accords. L'article 1er de ce protocole enregistre, en effet, la déclaration faite à Londres le 3 octobre précédent par le chancelier de la République fédérale allemande aux termes de laquelle « la République fédérale allemande » est engagée à ne pas fabriquer sur son territoire d'armes atomiques, biologiques et chimiques. Il est notamment précisé, plus loin, à l'annexe 11 du protocole, article 1er, qu'« est considérée comme atomique toute pièce, tout dispositif, toute partie constituante ou toute substance spécialement conçue ou essentielle pour une arme définie atomique ».

3) S'ils ne pensent pas, dans ces conditions, que la France prendrait une lourde responsabilité — dont le Parlement et la Nation n'ayant pas été consultés, n'auraient aucune part — si elle s'engageait dans cette voie au moment où, par ailleurs, toutes les nations sont conviées, au contraire, à un effort réfléchi, raisonnable et possible, de désarmement.

CAMPAGNE DE BONS DE SOUTIEN A TRIBUNE SOCIALISTE

Dans un précédent numéro, nous avons exposé en détail les raisons et les buts de cette campagne. Comme l'année dernière, la vente des bons de soutien doit nous permettre de passer le cap difficile des vacances et surtout de développer notre hebdomadaire.

D'un prix modique (1 F), les bons de soutien sont groupés par carnets de 10.

Voici la liste des lots :

- | | | |
|---|---|--|
| 1 ^{er} lot. — Une voiture Renault R 4 L. | 6 ^o lot. — Un bateau pneumatique. | Un coffret Kodak ; du 31 ^o au 40 ^o lot. — Un duvet ; du 41 ^o au 50 ^o lot. — Un matelas pneumatique ; du 51 ^o au 60 ^o lot. — Un lit de camp ; du 61 ^o au 70 ^o lot. — Un jeu de ping-pong ; du 71 ^o au 80 ^o lot. — Un livre d'art ; du 81 ^o au 90 ^o lot. — Un album de disques ; du 91 ^o au 100 ^o lot. — Un fer Thermor ; du 101 ^o au 110 ^o lot. — Un combiné Marinette ; du 111 ^o au 1.110 ^o lot. — Un disque 45 tours ou un livre, |
| 2 ^e lot. — Un combiné stéréophonique. | 7 ^o lot. — Un magnétophone. | |
| 3 ^e lot. — Un réfrigérateur. | 8 ^o lot. — Un aspirateur. | |
| 4 ^e lot. — Une caméra avec étui. | 9 ^o lot. — Un poste transistor. | |
| 5 ^e lot. — Un électrophone. | 10 ^o lot. — Un appareil photo avec étui. | |
| | Du 11 ^o au 20 ^o lot. — Un rasoir Remington ; du 21 ^o au 30 ^o lot. — | |

soit au total 1.110 lots, représentant plus de 3 millions d'anciens francs

Le tirage aura lieu le 30 mai 1964
Les lots devront être retirés avant le 30 juin 1964

La vente des carnets est assurée sous la direction de responsables fédéraux qui répartissent les carnets entre les sections (chacun de ces responsables vient de recevoir une attribution de carnets).

Les isolés ou sympathisants qui ne pourraient se procurer des carnets à l'échelon fédéral peuvent passer des commandes directement à TRIBUNE SOCIALISTE, 54, boulevard Garibaldi, Paris-15^e, à condition

de payer à la commande (10 F le carnet), C.C.P. Denise Garnier n° 20 898 21 Paris. Amis lecteurs, aidez-nous à faire de cette campagne un grand succès qui permettra à TRIBUNE SOCIALISTE de mieux vous satisfaire.

REFLEXIONS SUR LES ELECTIONS CANTONALES

LE pouvoir gaulliste a entrepris une campagne méthodique de « dépolitisation » et perpétré en permanence, depuis sa naissance, des attentats contre l'esprit critique. Il feint d'être aujourd'hui étonné que de nombreux citoyens manifestent peu d'enthousiasme pour participer à des scrutins, alors qu'il a tout fait pour dévaluer les élus, en instituant une monarchie plus ou moins technocratique. La réconciliation des hommes et des femmes de ce pays avec les pratiques démocratiques exige la disparition du régime qui nous a été imposé par le coup de force de mai 1958. C'est la première leçon, ou plutôt la confirmation, qui se dégage des élections du 8 mars.

Les abstentions ont été particulièrement importantes dans les grandes agglomérations urbaines. J'en ai été d'autant moins surpris que je suis rentré lundi matin d'une tournée de propagande et que le nombre des auditeurs de mes réunions publiques était presque inversement proportionnel à celui des habitants des communes visitées.

Je suis persuadé que, si les propositions du P.S.U. avaient été acceptées et si la gauche avait présenté dans tous les cantons un candidat unique dès le premier tour, beaucoup plus de bulletins auraient été déposés dans les urnes, grâce au choc psychologique qu'aurait produit une telle nouveauté, porteuse de sérieuses espérances.

Le P.S.U. multipliera ses efforts pour que, du moins au deuxième tour, un accord des partis qui se réclament du socialisme assure la défaite de l'U.N.R. et de toutes les forces de réaction et de conservation sociale. Les résultats très honorables qu'il a obtenus dimanche lui permettent de poursuivre sa tâche avec efficacité, non seulement là où le suffrage universel l'a désigné comme le porte-drapeau de toute la gauche, mais dans l'ensemble des circonscriptions, en appelant ses adhérents, ses amis, ses sympathisants, à faciliter l'indispensable regroupement.

M. Frey, suivant une tradition qui semble désormais établie, nous élimine de ses statistiques ou, plus exactement, semble nous y diluer dans un ensemble qualifié d'« extrême gauche » auquel il attribue 16 élus au premier tour. Pourquoi ne pas dire tout simplement que le P.S.U. a 12 élus et qu'il a soutenu avec succès quelques candidats n'appartenant à aucune formation, mais dont le programme était proche du sien ?

Les voix officielles nous attribuent quelques légers progrès et le journal « Les Echos » commentant les informations de la place Beauvau écrit : « Selon le ministre de l'Intérieur, par rapport à 1958, seuls seraient en hausse le P.S.U. et l'U.N.R. » En vérité ni le P.S.U. ni l'U.N.R. n'existaient en 1958 et il est donc difficile d'établir des comparaisons de ce genre.

Ce qui est certain c'est que le P.S.U. a

groupé, dans maints départements, un pourcentage de voix beaucoup plus important que lors des consultations auxquelles il a été procédé depuis sa formation et notamment lors des élections au Conseil général de 1951 et des dernières élections législatives. Il a réussi à populariser ses mots d'ordre sur « l'alternative socialiste », et les nécessaires réformes de structure hors lesquelles, après la chute du gaullisme, la démocratie serait débile et sans cesse remise en question.

M. Frey, visiblement déçu par « l'absence de tout raz de marée U.N.R. » et par les abstentions qui ne plaident pas en faveur de la V^e République, en déduit qu'il faudrait modifier le mode de scrutin. C'est en réalité à des réformes infiniment plus profondes qu'il faut songer : c'est toute la démocratie locale et régionale qu'il faut, non pas rétablir (on ne rétablit que ce qui a vraiment existé), mais établir sur des bases entièrement nouvelles.

Beaucoup plus de Français se rendront aux urnes lorsqu'ils seront persuadés d'accomplir ainsi, non pas un rite ou un geste purement symbolique, mais un acte utile susceptible d'exercer une influence sur leur vie quotidienne. La préparation des élections municipales de l'an prochain va nous permettre de leur exposer ce que peuvent être des institutions réellement, et non pas abstraitement démocratiques.

Edouard DEPREUX.

Les résultats obtenus par les candidats du PSU

ARDENNES

Notre camarade Andrée Vienot, maire de Rocroi, est réélue dès le premier tour à Rocroi, où elle obtient 1.664 voix contre 821 au candidat U.N.R. et 429 au candidat communiste. On enregistre ici, comme dans tout le département, un recul des positions de l'U.N.R. par rapport aux dernières législatives. Le plus souvent d'ailleurs, le pouvoir n'a pas réussi à trouver de candidats acceptant son étiquette.

Notre camarade Guy Desson s'était vu opposer, à Grandpré, dont il est maire, un indépendant, un V^e République et le général de Pouilly, ancien commandant du corps d'armée d'Oran au moment du putsch. Guy Desson arrive en tête du ballottage avec 713 voix et obtient le désistement du candidat communiste (61 voix). Ses adversaires ont obtenu 379 voix pour l'indépendant, 225 voix pour le général de Pouilly et 140 voix pour le V^e République. Malgré l'effort particulier des éléments réactionnaires dans ce canton, notre camarade doit l'emporter au second tour.

A Buzancy, où l'indépendant a été réélu au premier tour, notre camarade Lambert obtient 270 voix (20 %) et le candidat du P.C. 105 voix ; à Mouzon, fief de la vice-présidente M. R. P. du Sénat, Mme Marie-Hélène Cardot, notre camarade Langlois obtient 231 voix (10 p. 100) et le candidat du P.C. 350 voix.

AVEYRON

Dans ce département, qui est un des plus atteints par l'abstentionnisme et où le sénateur indépendant Bonnefous, président du Conseil général, n'a pas réussi à se faire élire au premier tour, faute d'avoir recueilli un quart des inscrits, notre camarade René Rouquette est très largement réélu dans le canton de Decazeville avec 3.858 voix, suivi du candidat communiste qui en obtient 688.

TERRITOIRE DE BELFORT

Le P.S.U. présentait un candidat dans le canton de Fontaine et deux dans le canton de Delle, qui a la particularité de compter deux sièges.

A Fontaine, où le sortant M.R.P. arrive en tête devant l'U.N.R. et la S.F.I.O., notre camarade Massias obtient 200 voix (11 %) et le candidat communiste 92.

A Delle, les candidats U.N.R. sont en tête, mais ils sont menacés par les candidats de gauche. Notre camarade Michel

Ereyfus-Schmidt obtient 622 voix (11 %) et notre camarade Ducret 593 voix. Les candidats S.F.I.O. obtiennent 1.795 et 1.689 voix, les candidats communistes 436 et 430 voix.

Il faut noter un progrès P.S.U. dans cette circonscription par rapport aux élections législatives de 1962, où le candidat communiste devançait le candidat P.S.U. Un accord de la gauche pourrait parvenir à mettre en difficulté les candidats U.N.R.

CALVADOS

Le P.S.U. présentait un candidat dans le canton de Trouville, où le conseiller sortant réactionnaire est réélu avec 3.777 voix contre 832 au candidat communiste et 696 au candidat du P.S.U. (11 %).

CHARENTE-MARITIME

La Fédération du P.S.U. présentait deux candidats dans des cantons ruraux, deux dans des cantons urbains.

A Tonny-Charente, le candidat P.S.U. Mercier obtient 555 voix (27 %), le candidat du P.C. 368 voix, contre le candidat sortant U.N.R. qui recueille 1.105 voix, mais qui n'atteint pas un quart des suffrages. Il y aura donc un ballottage serré où le candidat du P.S.U., qui a obtenu le désistement communiste affrontera le sortant U.N.R.

A la Javrie, où le sortant était U.N.R., l'U.N.R. peut perdre ce siège devant le candidat unique de la gauche. Notre camarade Armonier a obtenu, au premier tour, 120 voix (6 %).

A La Rochelle, le candidat communiste menace également, au second tour, le sortant U.N.R. Le candidat du P.S.U., Marchand, obtient 495 voix (5,5 %).

A Saintes nord, le conseiller sortant S.F.I.O. est réélu au premier tour. Notre camarade Desmoulins obtient 448 voix (8 %).

CHER

A Saulzay-le-Potier, notre camarade Ohagnon est réélu au premier tour avec 1.205 voix contre 501 au candidat réactionnaire.

A Bourges, notre camarade Leloup obtient 1.096 voix (8 %) et se désiste pour le candidat communiste arrivé en tête devant le sortant indépendant et l'U.N.R. Pierre de Boisdeffre, dont le pourcentage et les voix reculent considérablement par rapport aux suffrages U.N.R. de 1962.

COTES-DU-NORD

La fédération du P.S.U. des Côtes-du-Nord remporte un beau succès dans ce département, où l'on enregistre une poussée à gauche et où la majorité pleveniste sera sans doute réduite de plusieurs éléments. Il semble que le mot d'ordre donné par un certain nombre de dirigeants paysans de conformer leur vote à leur attitude économique et sociale ait provoqué un déplacement de voix.

Dans le canton de Bégard, notre camarade Clech, conseiller sortant, est réélu avec 2.536 voix, le candidat communiste recueillant 864 voix.

Dans le canton de Gouarec, notre camarade Launay, conseiller sortant, est réélu avec 1.950 voix, le candidat communiste recueillant 465 voix.

Dans le canton de Ploëuc, notre camarade Morel, conseiller sortant, est réélu avec 2.712 voix, le candidat communiste obtenant 290 voix.

Dans le canton de Saint-Brieuc, notre camarade Antoine Mazier, conseiller sortant, arrive en tête avec 6.794 voix, devant le M.R.P. 3.313 voix, l'U.N.R. 3.281, le candidat communiste 2.486 et le M. O. B. 743. Antoine Mazier renforce son pourcentage par rapport aux élections précédentes ; il obtient le désistement communiste et est assuré de triompher au second tour.

Outre les quatre conseillers sortants, le P.S.U. obtient un nouveau siège à Uzel, où le sortant pleveniste ne se représentait pas. Le candidat, soutenu par notre parti, Hillion, obtient 1.617 voix contre 1.112 au candidat pleveniste.

Enfin, dans le canton de Lanvollon, le candidat P.S.U. met sérieusement en difficulté le sortant pleveniste qui obtient 1.216 voix. Notre camarade Le Coquil recueille 1.019 voix et obtient le désistement du candidat du P.C. (479 voix). Un candidat sans étiquette a recueilli 839 voix. Le ballottage est donc, ci, très serré.

CREUSE

La fédération du P.S.U. présentait trois candidats qui ont obtenu des résultats intéressants.

A Evaux-les-Bains, notre camarade Cléret arrive en tête du ballottage avec 998 voix (30 %) devant le candidat S.F.I.O. 573 voix, le sortant radical 509 voix et le candidat communiste 275 voix.

Il est donc bien placé pour l'emporter au second tour et entrer au Conseil général, qui compte déjà deux élus P.S.U.

A la Souterraine, notre camarade Picoty a obtenu 1.690 voix, le conseiller sor-

tant Pluyaud, communiste, étant réélu avec 2.173 voix.

A Guéret, notre camarade Labetoulle obtient 522 voix (10 %), le candidat S. F. I. O. 561, le candidat communiste, l'ancien député Tournaud, arrivant en tête avec 1.612 voix devant le candidat radical (de sortant radical ne se représentait pas).

DROME

La fédération du P.S.U. présentait, pour la première fois, des candidats dans ce département et elle a obtenu des résultats encourageants.

A Valence nord, notre camarade Edouard Coulaud obtient 1.033 voix (12 p. 100), le candidat P.C. 1.843, le candidat radical sortant 1.999, le M.R.P. 936 et le député U.N.R. Ribadeau-Dumas 2.597. Un accord de la gauche doit permettre de battre l'U.N.R. qui n'obtient que la moitié de ses voix de 1962.

A Valence sud, notre camarade Charles Lauthaume obtient 559 voix (7 %), le candidat S.F.I.O. 969 voix, le candidat du P.C. était en tête avec 2.935 voix devant l'U.N.R. et le M.R.P. Là aussi, l'U. N. R. peut être battu grâce à un accord de la gauche.

La moyenne du P.S.U. dans la ville de Valence est de 9,68 %.

EURE

Dans le canton de Louviers, le conseiller sortant P.S.U. Jumelle arrive en tête avec 2.870 voix devant le candidat communiste 1.502 voix et le candidat U.N.R. 1.434 voix. Il est donc assuré de sa réélection.

Dans le canton de Pont-de-L'Arche, notre candidat Avril a obtenu 805 voix (18 %), le candidat communiste 1.405 voix. Le député de la circonscription Montagne, Centre Démocratique, est élu avec 2.645 voix.

Dans le canton de Vernon, notre camarade Fimbel obtient 214 voix, le conseiller sortant S.F.I.O. est réélu avec 4.161 voix devant le candidat M.R.P. 1.198 voix et le candidat communiste.

EURE-ET-LOIR

Deux conseillers sortants se présentaient avec le soutien officiel du P.S.U.

A Brezollès, Vespoulous est réélu avec 1.616 voix contre un candidat réactionnaire qui obtient 1.027 voix.

(Suite page 4.)

ÉLECTIONS CANTONALES 1^{er} TOUR • ÉLECTIONS

(Suite de la page 3.)

A Bonneval, le candidat soutenu par le P.S.U., Lamirault, est en tête du ballottage avec 1376 voix devant un candidat du centre et le sénateur indépendant Levacher, qui n'obtient que 859 voix, le candidat communiste obtenant 698 voix.

FINISTERE

La fédération du P.S.U. obtient de beaux résultats et, dans ce département, comme dans les Côtes-du-Nord, on enregistre une certaine poussée à gauche, explicable là aussi par l'évolution des milieux paysans. L'U.N.R. est en net recul.

A Morlaix, le candidat P.S.U., Prat, arrive en tête de la gauche avec 1.745 voix devant le P.C. (1.616 voix) et la S.F.I.O. (1.415 voix). Le désistement du P.C. et de la S.F.I.O. lui permet d'affronter, avec des chances sérieuses, le conseiller sortant, maire de Morlaix, Leduc, ancien député battu par notre camarade Tanguy-Prigent en 1962.

A Plouigneau, où le conseiller sortant S.F.I.O. ne se représentait pas, le candidat P.S.U., Lahru, arrive en tête avec 1843 voix devant le candidat communiste 1.094 voix et le candidat de droite 961 voix. Notre camarade sera donc élu au deuxième tour et rejoindra, au Conseil général, notre camarade Tanguy-Prigent, qui n'était pas rééligible.

A Scaër, le candidat P.S.U., Nicolas, obtient 608 voix (12 %) et se désiste pour le candidat communiste qui a des chances sérieuses de battre le sortant U.N.R.

GARD

Deux conseillers sortants P.S.U. soutenus par le P.S.U. réélus au premier tour, Bompard à Lassalle et Georges Marty à Sauve. Notre camarade Gourdon, conseiller sortant, arrive en tête du ballottage à Vauvert avec 1.699 voix, le communiste recueillant 1.527 voix, l'indépendant 1.415 voix et le candidat S.F.I.O. 208 voix. Il est donc bien placé pour le second tour.

A Saint-André-de-Valborgne où le conseiller sortant, sympathisant du P.S.U. était décédé, notre camarade Blanc obtient 214 voix (5,5 %), le candidat communiste 253 voix, le candidat communiste 60 et un candidat sans étiquette 44.

A Nîmes notre camarade Pignan obtient 214 voix (5,5 %), le candidat communiste arrivant en tête devant l'U.N.R.

A Saint-Ambroix, notre camarade Compère obtient 113 voix, le candidat communiste arrive en tête avec 2317 voix devant le candidat S.F.I.O. et M.R.P.

HAUTE-GARONNE

Notre camarade Achille Auban, conseiller sortant, est réélu à Saint-Béat avec 1.457 voix contre 621 voix au candidat S.F.I.O. et 294 voix au candidat du P.C. A Toulouse-Nord, notre camarade Gouyon obtient 928 voix (5 %) et à Toulouse-Sud notre camarade Debauges obtient 1.497 voix (7 %). La fédération du P.S.U. constate que la lutte se circonscrit au second tour dans le canton sud, entre le ministre de la Construction Mazziol, conseiller municipal de la majorité dirigée par le maire S.F.I.O. Bazerque d'une part, et Delpech, adjoint S.F.I.O. de Bazerque. Dans le canton nord la lutte se circonscrit entre Osète, l'adjoint gaulliste de Bazerque et Amouroux, l'adjoint S.F.I.O. du même Bazerque. Les candidats S.F.I.O. Delpech et Amouroux ayant choisi de collaborer à la mairie de Toulouse avec les U.N.R. Mazziol et Osète, la fédération du P.S.U. ne pense pas qu'une bataille aussi équivoque puisse ranimer la foi démocratique de Toulouse. L'élection d'un véritable adversaire du régime étant exclue par les résultats au premier tour, le P.S.U. retire purement et simplement ses candidats.

GIRONDE

Dans ce département, la fédération S.F.I.O. qui a reçu la première la visite de Gaston Defferre a conclu une alliance type contrat des non dénommée « Front démocratique » avec les indépendants, le M.R.P., le centre républicain (B. Lafay), le parti libéral européen (J.-P. David), le parti radical. Cette alliance a la majorité au conseil général. Nos camarades ont présenté deux candidats ; le camarade Jaumouillé, dans le troisième canton de Bordeaux, obtient 290 voix (5,5 %) ; le camarade Hays, à Pessac, obtient 710 voix (6,4 %).

A Sainte-Foy-la-Grande, le conseiller sortant Bonnemaison, socialiste indépendant, a été soutenu par la fédération du P.S.U. alors que la fédération S.F.I.O. soutenait le candidat M.R.P. Daran. Bonnemaison arrive en tête avec 1.676 voix devant Daran 911, et le candidat communiste 435 voix.

ILLE-ET-VILAINE

Comme dans les Côtes-du-Nord et le Finistère, les résultats du P.S.U. sont en progrès.

Dans le canton Rennes-Nord-Est, notre camarade Foulon obtient 1.032 voix, soit 9 %, le candidat du P.C. 1.130 voix, le candidat S.F.I.O. 513, le candidat U.N.R. 990 voix. Le maire, conseiller sortant M.R.P., Fréville, est réélu.

Dans le canton Rennes-Sud-Est, notre camarade Rencuf obtient 928 voix (7 %) ; le candidat communiste arrive en tête de la gauche contre le conseiller sortant M.R.P.

Dans le canton d'Amprain-sur-Couesnon, notre camarade Prodhomme obtient 647 voix (16,1 %), le candidat du P.C. 201 voix, le sortant M.R.P. est réélu.

Dans le canton de Fougères-Nord, le candidat M.R.P. est en tête avec 3.740 voix devant l'indépendant (1.743 voix) et l'U.N.R. (1.144 voix). A gauche, le candidat communiste obtient 458 voix, le candidat S.F.I.O. 405 voix, notre camarade De Saint-Jean 301 voix.

INDRE-ET-LOIRE

Les deux candidats du P.S.U. obtiennent, dans ce département, de bons résultats. A Loches, notre camarade Astruc a des chances sérieuses pour le second tour avec 2.445 voix, le candidat communiste obtenant 1.026 voix, le conseiller sortant indépendant a recueilli 3.025 voix.

A Amboise, contre Michel Debré qui a été réélu au premier tour, notre camarade Blondeau obtient 1.305 voix (20 %), le candidat communiste ayant recueilli 1.116 voix.

ISERE

Dans le canton de Grenoble-Nord, notre camarade Tremereux obtient 884 voix (9 %).

Dans le canton de Grenoble-Sud, notre camarade Boulloud obtient 1.723 voix (7 %). Le conseiller sortant U.N.R., maire de Grenoble, est en difficulté.

JURA

Dans le canton de Conliège, notre camarade Gornet obtient 700 voix (35 %). Le candidat d'Edgar Faure l'emporte au premier tour.

Dans le canton de Saint-Claude, notre camarade Peyraud obtient 453 voix (7,5 %) ; le conseiller sortant M.R.P., député maire, l'emporte au premier tour.

Dans le canton de Rochefort-sur-Ménon, où le candidat d'Edgar Faure l'emporte au premier tour, notre camarade Soubrier obtient 107 voix (7 %).

Il y a ballottage dans le canton de Dôle où le député Duhamel arrive en tête devant l'U.N.R., le candidat communiste et le candidat S.F.I.O. Notre camarade Michel Delcey obtient 337 voix (3,5 %).

LANDES

Le conseiller sortant, présenté par le P.S.U., Robert Labeyrie, est élu au premier tour avec 3.025 voix devant le candidat communiste (1.291 voix).

LOIR-ET-CHER

Dans le canton de Blois-Est, notre camarade Billeau obtient 861 voix (14 %). Le candidat sortant indépendant est en ballottage.

Dans le canton de Contres, où l'indépendant est également en ballottage, le candidat P.S.U. Renaudin obtient 491 voix (13 %).

Elus au premier tour, présentés ou soutenus par le P.S.U.

Andrée Vienot (Ardennes), René Rouquette (Aveyron), François Clech (Côtes-du-Nord), Léon Launay (Côtes-du-Nord), Louis Morel (Côtes-du-Nord), Hillion (Côtes-du-Nord) (nouvel élu), Chagnon (Cher), Achille Aubay (Haute-Garonne), Nespoulous (Eure-et-Loir), Robert Labeyrie (Landes), Roques (Lot-et-Garonne), Henri Briffod (Haute-Savoie).

LOIRE

La fédération du P.S.U. constate des progrès par rapport aux élections précédentes. A Saint-Etienne-Nord-Ouest, Marcel Mounard obtient 675 voix (8,1 %). A Saint-Etienne-Sud-Est, notre camarade Marcel Pierre obtient 1.133 voix (8,2 %).

A Rive-de-Giers, notre camarade Monnier obtient 900 voix (7 %).

A Boen-sur-Lignon, notre camarade Varinier a été présenté par un comité ouvrier-enseignant-paysan. Il obtient 1.475 voix, le député conseiller sortant indépendant étant réélu avec 2.164 voix, le candidat communiste obtenant 350 voix.

LOIRET

La fédération P.S.U. présentait trois candidats dans les cantons d'Orléans. Ils ont obtenu 698 voix (4 %).

LOIRE-ATLANTIQUE

Dans le quatrième canton de Nantes, notre camarade Andrieux obtient 671 voix (4 1/2 %).

LOT-ET-GARONNE

Le conseiller sortant de Castillonnes, Roger Roques, présenté par le P.S.U., est réélu au premier tour.

Dans le canton Puymirrol, notre camarade Gilbert Lafabrie obtient 288 voix (17 %).

Dans le canton Laplume, le candidat soutenu par le P.S.U., Desmeroux, obtient 454 voix, derrière le conseiller sortant radical (942 voix) ; un autre candidat du Centre obtient 348 voix, et le candidat communiste 210.

MARNE

Dans le canton de Châlons-sur-Marne, notre camarade Henri Humblot obtient 805 voix (8 %).

Dans le troisième canton de Reims, notre camarade Ertlé obtient 357 voix.

Dans le canton de Ville-en-Tardenois, notre camarade René Guth obtient 558 voix, le candidat communiste 262, le candidat M.R.P. 951. Le député M.R.P. Taittinger, qui avait obtenu 1.254 voix, abandonne ce canton pour se présenter à Reims où le candidat U.N.R. était en difficulté. Il laisse à un autre candidat U.N.R. le soin de le remplacer pour le second tour.

HAUTE-MARNE

Dans le canton de Nogent-en-Bassigny, notre camarade Bourcelot obtient 361 voix (10 %).

MEURTHE-ET-MOSELLE

Dans le canton de Nancy-Ouest, notre camarade Aimé Lébedel obtient 1.123 voix (7 %).

MOSELLE

Dans le canton de Metz 3, notre camarade Brixhe obtient 1.409 voix (12,4 %) ;

est en tête de la gauche devant le P.C. (1.065 voix) et la S.F.I.O. (559). Le député-maire, Mondon, est réélu.

Dans le canton Serck-les-Bains, notre camarade Battenfeld obtient 468 voix (10,5 %) ; il est en tête de la gauche, le siège étant disputé entre un M.R.P. et un Indépendant.

NORD

Dans le canton de Clary, notre camarade Pelot obtient 763 voix (6 %).

Dans le canton d'Orchies, notre camarade Duronsoy obtient 456 voix (7 %). Dans la commune d'Auchy, il arrive en tête de tous les candidats avec 30 %.

Dans le canton de Lille-Centre, notre camarade Lebleu obtient 310 voix (4,5 %).

Dans le canton de Lille-Sud, notre camarade Leclerc obtient 599 voix (4,5 %).

Dans le canton de Roubaix-Nord, notre camarade Smaghe obtient 518 voix (3 %) ; dans le canton de Roubaix-Ouest, notre camarade Commiot obtient 391 voix (3 %).

Dans le canton de Douai-Nord, notre camarade Guénéguan obtient 326 voix (2 %).

Dans le canton de Lille-Centre, les fédérations du Nord du Parti communiste et de la S.F.I.O. ont décidé le retrait de leur candidat en faveur de Bertrand Motte, ancien député indépendant, et figure symbolique du patronat textile du Nord. Dans ces conditions, la fédération du P.S.U. a décidé le maintien de son candidat, Armand Lebleu.

OISE

Dans le canton de Maignelay, où le conseiller sortant obtient 802 voix, le candidat P.S.U., Ville, obtient 659 voix et arrive en tête de la gauche devant le S.F.I.O. (585), le radical (367) et le communiste (304). La lutte sera donc sévère au second tour.

Dans le canton de Clermont, notre camarade Schabanel obtient 805 voix (13 %) ; dans le canton de Creil, notre camarade Populaire obtient 1.666 voix (9 %). Dans le canton de Neuilly-en-Thelle, notre camarade Berthe Fouchère obtient 259 voix (5 %).

BASSES-PYRENEES

Dans le canton de Nay-Ouest, notre camarade Villecampe obtient 408 voix (11 %) ; le camarade communiste obtient 472 voix, le conseiller sortant Indépendant est réélu.

Dans le canton de Pau-Est, notre camarade Pierre Boisson obtient 401 voix, soit 3,1 %, le candidat S.F.I.O., 983, le candidat communiste 947. Le maire Indépendant est en tête avec 5.700 voix.

PYRENEES-ORIENTALES

Dans le canton de Perpignan-Est, notre camarade Chauvet obtient 470 voix (3 %), le candidat S.F.I.O. 555, le candidat communiste 4640.

Dans le canton de Perpignan-Ouest, notre camarade Ribalta obtient 152 voix (3 %).

HAUT-RHIN

Dans le canton de Thann, notre camarade Hohlinger obtient 770 voix (11 %) et arrive en tête de la gauche, le sortant U.N.R. étant réélu.

Dans le canton de Soultz, notre camarade Fouilleron obtient 775 voix (9,7 %).

RHONE

La fédération du P.S.U. constate un progrès de ses candidats par rapport aux précédentes élections.

Dans le canton de Lyon (12^e), notre camarade Simon recueille 1.413 voix (17,2 %).

Dans le canton de Lyon (5^e), notre camarade Faillebin obtient 550 voix (7 %).

Dans le canton de Lyon (11^e), notre camarade Roucheuse obtient 601 voix (6,8 %).

A Saint-Genis-Laval, notre camarade Chamari, obtient 1.438 voix (8,5 %).

Dans le canton de Neuville-sur-Saône, notre camarade Barthélémy obtient 897 voix (8,1 %).

Dans le canton de Villeurbanne-Nord, notre camarade Jacobelli obtient 397 voix (6 %).

SAONE-ET-LOIRE

Dans le canton du Creusot, notre camarade Dalliance obtient 1.431 voix (12 %). Il se désiste pour le candidat du P.C. qui menace sérieusement le conseiller sortant, maire U.N.R. du Creusot.

Dans le canton Montchanin, notre camarade Adam obtient 190 voix (6,5 %).

SEINE-MARITIME

Nos camarades obtiennent les résultats suivants :

Rouen (2^e), Hélène Bougouin : 103 voix (4 %) ;

Rouen (3^e) : Simone Guillen : 101 voix (5 %) ;

Le Havre (1^{er}) : Louis Pointier : 230 voix (6,5 %) ;

Le Havre (3^e) : Michel Leborgne : 636 voix (5 %) ;

Le Havre (6^e) : Pierre Venot : 745 voix (6,5 %) ;

Le Havre (7^e) : Louis Ledeneq : 332 voix (3,5 %) ;

Montivilliers : Jean Defrène : 389 voix (4 %) ;

Bolbec : Pierre Roussel : 543 voix (8 %).

HAUTE-SAVOIE

Notre camarade Henri Briffod a été réélu dans le canton de Bonneville.

Dans le canton d'Annemasse, notre camarade Cottet obtient 460 voix (6,5 %).

SEINE-ET-MARNE

Dans le canton de Coulommiers, notre camarade Yvon Julien obtient 622 voix (11 %).

TARN

Dans le canton de Castres, notre camarade André Croste obtient 592 voix (5,5 %).

VENDEE

Dans le canton de La Roche-sur-Yon, où nos camarades présentaient pour la première fois un candidat dans le département, notre camarade Péaud obtient 1.414 voix (11 %), le candidat communiste obtenant 1.450 voix, le candidat S.F.I.O., 1.102 voix, le sénateur conseiller sortant réactionnaire étant réélu. Notre camarade Péaud arrive en tête des candidats de gauche dans dix communes rurales sur quatorze.

VOSGES

Dans le canton de Remiremont, notre camarade Poireau obtient 1.272 voix (14 %), le candidat communiste 787, un candidat d'action locale 2.869, et le conseiller sortant, député U.N.R., 4.247.

Communiqué du Bureau national

Le Parti Socialiste Unifié constate que les candidats qu'il présentait ou soutenait dans plus de deux cent cinquante cantons ont enregistré des progrès souvent importants, notamment en Bretagne, dans l'Est et la région Rhône-Alpes. Plusieurs de ces candidats sont élus ou réélus ; certains sont bien placés pour battre les candidats de la droite au second tour.

Le P.S.U. se félicite de l'échec enregistré par les candidats de l'U.N.R. camouflés sous différentes étiquettes.

Il mettra tout en œuvre pour que se réalise au deuxième tour la candidature unique de la gauche pour battre les candidats de l'U.N.R. et de la droite.

SEINE-ET-OISE

Après le premier tour de scrutin, la fédération de Seine-et-Oise du Parti considère qu'elle a eu raison de présenter un candidat. Bien sûr, « Le Monde » peut estimer que nous n'avons pas été « payé de nos efforts » mais ce jugement part, naturellement, de considérations qui ne sont pas les nôtres.

La où la fédération possède des sections bien organisées, les résultats chiffrés sont très satisfaisants. Ainsi, dans le canton de Sarcelles, le candidat P.S.U., le docteur Frenal, recueille 8,83 % et ce résultat est le fruit d'un travail systématique bien qu'encre parcellaire dans une cité nouvelle parmi des dépayés qui ne sont pas conditionnés par de vieilles traditions politiques locales. Cependant, dans des secteurs très excentriques, comme à Bonnières, où le Parti n'a pas eu la possibilité de travailler, nous avons démontré que le P.S.U. est suffisamment connu pour que sa politique retienne l'attention d'une fraction du corps électoral puisque notre candidat y a recueilli 5,1 % des voix. Le scrutin a aussi révélé à la fédération bien des zones où, en s'appliquant, il sera possible d'implanter une organisation. D'autre part, ces élections nous ont donné l'occasion de discussions intéressantes avec le P.C. et la S.F.I.O. ayant, dès le premier tour, proposé, sans succès, la candidature unique des partis se réclamant du socialisme avec une répartition proportionnelle à l'échelle du département, nous avons obtenu, au second tour, une application partielle de notre proposition.

C'est ainsi que le candidat P.S.U. se désistant partout où se présente un P.C.F. ou un S.F.I.O., ces deux partis reportent, de leur côté, leurs voix sur notre camarade Jean Roger dans le canton de Saint-Leu. Nous avons constaté, d'autre part, en le regrettant, que la S.F.I.O. maintenait son candidat dans deux cantons, Sevran et Villeneuve-Saint-Georges, en face du candidat communiste arrivé en tête. Quel sens donner à une telle attitude sinon que, bien que se prononçant contre le gaullisme, dans ces cantons, la S.F.I.O. espère décrocher des sièges grâce à des voix U.N.R. ou réactionnaires, prisonnière en cela de sa politique de collaboration avec la droite dans les municipalités ? La S.F.I.O. ainsi n'a pas rompu entièrement avec la pratique de l'anticommunisme.

Il faut souligner les cas où nous n'avons pas pu convaincre nos interlocuteurs de certains côtés négatifs de leur tactique. En effet, sous le prétexte de battre à tout prix le candidat U.N.R., le P.C.F. et la S.F.I.O. ont décidé de se désister au profit de candidats du centre, très représentatifs des intérêts bourgeois mais considérés comme « républicains ». Nous aurions dû, dans ces cas, maintenir nos candidats afin de protester contre une pratique purement « électoraliste » et qui ne peut que retarder l'heure du rassemblement des forces populaires contre les forces capitalistes. Nous avons pensé qu'un retrait motivé avait la même valeur d'enseignement, sauf dans les cantons de Versailles-Sud, Marly-le-Roi et Conflans-St-Honorine, où nous avons estimé qu'il n'était pas possible d'appeler la classe ouvrière à choisir la peste pour éviter la choléra. Ainsi ont été maintenus Germaine Cambon devant M. Jollivet, Jackie Marchand devant M. Gilles et Bernard Laffitte devant M. Jacques Meissonnier. Ils portent le drapeau du Parti pour démontrer que la lutte contre le gaullisme est inséparable de la lutte contre le capitalisme.

Lucien WEIT

BASE DE DÉPART DE NOUVELLES LUTTES

Chacun sait que le statut des objecteurs de conscience a été finalement adopté par l'Assemblée nationale, le 12 décembre dernier. Après toutes les années de luttes menées pour aboutir à ce résultat on a pu être déçu des mesures, pour le moins répressives, que comporte ce texte de loi. Cependant, il représente la reconnaissance officielle du droit de tout citoyen de se déclarer « opposé en toutes circonstances à l'usage personnel des armes » et, pour la législation française, un pas certain dans le sens du respect des consciences et la voie de la paix.

Quels que soient ses défauts, le statut des objecteurs de conscience est une porte entrouverte. Une telle ouverture prend un relief particulier dans l'atmosphère actuelle de militarisation générale et de préparation à la guerre. Toutefois, il ne doit pas aboutir à l'institution d'un ghetto pour idéalistes aux mains pures, ignorants des vrais problèmes civiques et de la réalité sociologique. A l'âge nucléaire, il doit représenter la base de départ de nouvelles luttes pour établir entre les hommes des rapports sociaux basés non plus sur la peur et la contrainte, mais sur la solidarité et la co-responsabilité.

Le statut intéresse les réservistes

Il faut, par ailleurs, souligner que ce statut intéresse également les réservistes. En effet, jusqu'au 21 mars 1964 (date de forclusion), chaque réserviste peut demander le bénéfice de la loi sur les objecteurs de conscience (art. 10). Si sa demande est agréée, il ne pourra pas, en cas de mobilisation, être affecté à une formation armée (art. 6).

Seuls sont concernés les réservistes classés bons pour le service (non réformés), ayant moins de 37 ans et moins de quatre enfants. Après 37 ans, on n'est plus soumis aux obligations du service proprement militaire (mise en application de l'ordonnance du 7 janvier 1959), mais seulement au service de défense.

L'article 11 prévoit un règlement déterminant les emplois auxquels ne pourront accéder ceux qui auront obtenu le bénéfice du statut. On ignore encore quels seront ces emplois. Pour rester dans l'esprit de la loi, l'interdiction devrait se limiter aux emplois exigeant l'usage ou le port personnel d'une arme. Toute autre interdiction provoquerait un mouvement énergique de protestation. De toute façon, l'article 11 peut interdire à un objecteur l'accès à certains emplois, mais ne permet pas de le priver de l'emploi auquel il a accédé avant d'être reconnu objecteur.

Pour être efficace (1), la démarche qui aboutit à demander le bénéfice du statut des objecteurs de conscience doit revêtir un caractère collectif qui lui donne tout son poids et toute sa signification civique. Elle est un moyen d'affirmer qu'il est possible de réaliser une révolution permanente de la paix fondée sur la vérité et la justice, et dont l'efficacité politique est réelle.

(1) On peut consulter :

— l'Action civique non violente, 3, impasse Chartière, Paris (6^e) - MED. 71-85.
— le Service civil international, 129, rue du Faubourg-Poissonnière, Paris (9^e) - TRU. 70-29.
— le Comité de secours aux objecteurs de conscience : Louis Lecoin, 20, rue Allibert, Paris (10^e) - BOL. 41-44.

LE CONGRES DE LA F.N.S.E.A.

Des divergences mais un renouvellement des cadres du syndicalisme paysan

Le récent congrès de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (F.N.S.E.A.) a rendu publiques les divergences entre les courants qui cohabitent au sein de la grande organisation paysanne. Les querelles de personnes — plus que de doctrines — qui ont marqué ces trois journées de débats parfois confus sont le reflet, au sein du syndicalisme, de l'évolution du milieu agricole dans son ensemble ; de même il faut se garder de simplifier les oppositions — jeunes contre anciens, gauche contre droite, par exemple — à la F.N.S.E.A. comme dans la paysannerie. L'important de ce congrès, c'est qu'il annonce à terme la refonte du syndicalisme agricole et son adaptation aux réalités.

Déjà l'année dernière, l'arrivée de Gérard de Caffarelli à la présidence de la F.N.S.E.A. avait montré que le personnel dirigeant du syndicalisme traditionnel atteignait l'âge de la retraite. Cette élection signifiait que la « jeune droite paysanne » tenait à contrôler elle-même les organisations professionnelles et qu'elle comptait infléchir leur politique dans un sens favorable au capitalisme agricole moderne. Mais cette élection ouvrait une brèche, éliminait les respectables notables au profit d'éléments nouveaux, bien qu'ils soient de droite, donnait le feu vert à l'irruption des diverses tendances qui s'étaient créées depuis une quinzaine d'années à l'occasion des luttes en faveur de la transformation de l'agriculture.

Conflit de générations

Longtemps, on a parlé de conflit de générations, le fils s'opposait au père, l'un rêvait machine, gestion, commercialisation ; l'autre, expérience, terre, abnégation. Ce fut vrai, mais de plus en plus un certain nombre d'idées sont admises, que l'on ait vingt ou quarante ans, et cependant la paysannerie paraît de moins en moins homogène. En fait, cette première phase de modernisation était nécessaire pour que de vrais problèmes soient posés. Quant on oppose un siècle à un autre, l'issue du conflit est facilement prévisible. Quand on se retrouve d'accord sur les aspects techniques, on découvre alors les divergences fondamentales qui sont d'ordre économique et social. L'agriculture va devoir choisir ses orientations définitives.

L'unanimité se fait facilement pour tourner la page de l'agriculture de papa, mais qu'écrira-t-on sur la nouvelle page ? Les options politiques interviennent fatalement à ce stade, et elles sont conditionnées, souvent, par la place qu'occupe l'exploitant, 200 ha de betteraves et de céréales ou 15 ha de polyculture-élevage, 50 ha de fruits ou 3 ha seulement ! S'ajoutent à cela les influences et rivalités anciennes, comme le clivage de la laïcité.

Le congrès 1964 de la F.N.S.E.A. a été, sans conteste, celui où les éléments hostiles aux gros agrariens ont marqué des points, mais leurs rangs étaient loin d'être soudés et, pour parvenir à constituer la nouvelle majorité, bien des tractations ont été nécessaires, qui étaient souvent éloignées tant de l'idéal chrétien que de l'esprit de rénovation socialiste.

Ceci étant, l'arrivée à la direction nationale du syndicalisme paysan d'hommes nouveaux, dont les idées et le courage ont marqué l'évolution de l'agriculture française, doit permettre



(Photo Tribune)

Michel Debatisse : continuer à lutter contre l'agriculture « de papa ».

aux agriculteurs d'avoir une représentation plus conforme à leurs intérêts et surtout de voir leurs organisations professionnelles aborder enfin les vrais problèmes. On est en droit, en effet, de penser que l'ancien secrétaire général du C.N.J.A., Michel Debatisse, n'oubliera pas sa combativité dans l'organisation adulte et que, pour le moins, il secouera la poussière qui cache beaucoup de questions importantes. En outre, la reconduction, dans son poste de secrétaire général, de Marcel Bruel — il ne faut pas oublier qu'il fut le premier « jeune » à parvenir à un poste national — permettra à ce dernier de poursuivre son travail de longue haleine sur les aspects économiques et d'aménagement régional indispensable pour la définition de solutions à long terme.

Mais le maintien de Gérard de Caffarelli indique que bien des cartes ne sont pas jouées et que les mois à venir recèlent bien des incertitudes sur la structure définitive de la F.N.S.E.A.

Le syndicalisme paysan, après l'agriculture, se modernise ; ce sera, dorénavant, en d'autres termes et sur de nouveaux thèmes que se déroule-

ront les discussions. Ce qui veut dire qu'il ne faudra pas s'éterniser sur des querelles du passé, mais aborder clairement de nouveaux problèmes et des positions adoptées par les uns et les autres on pourra conclure sur leurs perspectives réelles ; il est encore trop tôt pour le dire.

Jean-Pierre Sorel.

DROIT SOCIAL DE L'AGRICULTURE

La revue Liaisons sociales, après avoir abordé l'étude des principales têtes de chapitres du droit social en France, vient de consacrer son dernier numéro spécial au « Droit social de l'Agriculture ».

Sous un volume qui reste maniable (128 p., format 21 x 27), cette publication a su être, à la fois, claire et aussi complète que possible en traitant des questions essentielles intéressantes :

- la législation du travail (contrat d'apprentissage et contrat de travail, salaires, congés payés, logement du travailleur, etc.) ;
- la mutualité sociale agricole ;
- les accidents du travail et les maladies professionnelles.

Cette étude débute par une présentation synthétique de l'originalité et des sources du droit social propre aux professions agricoles.

Compte tenu des apports de ces derniers mois, elle constitue un instrument précieux pour les responsables, mais aussi un document pratique pour les usagers, et principalement pour les employeurs de main-d'œuvre.

BULLETIN D'ADHESION

Nom
Prénom
Adresse
.....

déclare vouloir adhérer au Parti Socialiste Unifié et demande à être mis en contact avec la section la plus proche.

(Bulletin à retourner au siège du P. S. U., 8, rue Henner, Paris (9^e).

TRIBUNE Socialiste

HEBDOMADAIRE DU PARTI SOCIALISTE UNIFIE

● Administration : 54, bd Garibaldi Paris (XV^e) Tél. : SUF 19-20
● Rédaction : 8, rue Henner Paris (IX^e) Tél. : PIG 65-21

● Publicité : Geneviève Mesgulche 6, Avenue du Maine Paris-14^e. Tél. : LIT 19-39. Pub. Littéraire: 71, r. des St-Pères, Paris

Abonnement : C.C.P. Paris 5826-65
3 mois 7,5 F
6 mois 15 F
1 an 28 F
Soutien 50 F
Changement d'adresse : 0,50 F.

Directeur-Gérant de la publication : Roger CERAT

LES IMPRIMERIES LAMARTINE S.A. 62-61, rue La Fayette Paris (9^e)

MAROC : un complot du pou

Pour un retour
aux règles
de la démocratie

LE P.S.U. est sans doute, parmi les partis politiques de la gauche française, celui qui, plus que tout autre, peut faire entendre sa voix lorsqu'il s'agit d'apporter jugements et conseils sur l'évolution politique des pays d'Afrique du Nord.

Le souci dominant du parti étant bien entendu de ne jamais apparaître comme un donneur de leçons, à seule fin de respecter les décisions politiques prises par les citoyens des pays devenus indépendants. Bien entendu, notre profond désir est de voir se construire le socialisme et toute notre attention est portée au Maroc sur l'activité de nos camarades qui luttent pour que ce pays devienne un pays démocratique. Plus particulièrement, l'U.N.F.P. nous apparaît comme l'adversaire numéro 1 du régime marocain féodal et personnel. Nous ne pouvons qu'approuver ses objectifs, et plus spécialement celui qui consiste à mettre fin au régime monarchiste, à seule fin que lui succède un régime où les institutions populaires soient vraiment conçues dans le respect des règles démocratiques. De plus, le P.S.U., qui s'est élevé contre les méthodes policières et les tortures, quel que soit le pays ou le régime qui en soit l'instigateur, s'est élevé avec fermeté contre les procédés inadmissibles qui ont permis de livrer à la justice marocaine les membres de l'U.N.F.P.

Nous savons bien tout ce qu'il y a à faire pour permettre au Maroc de faire face à son évolution économique et à son évolution démographique et nous pensons fermement que les réformes de structure doivent heureusement passer par une profonde réforme politique.

Notre attachement à la démocratie nous fait souhaiter que les excès et les abus qui viennent de connaître le Maroc cessent. Maintenant que la preuve est faite que la police du souverain marocain a, de toute pièce, monté le faux complot pour se débarrasser de l'opposition de l'U.N.F.P., nous ne voyons rien qui puisse empêcher Hassan II de faire rendre une véritable justice. S'il devait persévérer dans la continuation du procès et s'il laissait prendre par ses magistrats des mesures judiciaires contre les inculpés, il commettrait une très lourde faute et démontrerait que sous son règne aucune voie démocratique ne peut permettre la liberté d'opinion.

Il nous paraît impensable que le roi n'ait pas constaté la provocation de sa police. Il doit savoir que le peuple marocain attend anxieusement la libération de ceux qui, pensant comme lui, ont été à l'avant-garde de la lutte pour la conquête des libertés politiques. Il doit tout faire pour que soient réintégrés dans la vie publique marocaine les inculpés de ce procès inutile. Un geste d'apaisement de sa part pourrait effacer l'erreur qu'on voulait lui faire commettre. Le monde entier a vu que la dignité des avocats de la défense montrait à quel degré de maturité l'opposition marocaine était arrivée. Elle est garante que, dans le cadre d'une vie politique libre, l'opposition démocratique peut jouer un grand rôle au Maroc.

Il faut que demain, dans le cadre des institutions actuelles, cette opposition puisse continuer à se manifester, à exprimer publiquement et librement son opinion et à faire en sorte que la conscience populaire impose aux fractions du pouvoir la formation d'une majorité réellement démocratique. Le risque sera moins grand pour le roi Hassan II d'avoir à discuter avec cette opposition que de continuer à être prisonnier de ceux qui, derrière lui — et nous l'espérons sans son accord — pensent qu'il est encore possible d'imposer une politique de force et de caste à la majorité d'un peuple.

Le P.S.U. continuera à apporter son appui à tous les Marocains qui courageusement luttent, au Maroc ou en exil, pour que leurs fils soient un jour, que nous souhaitons le plus proche possible, des citoyens libres dans un Maroc libre.

H. Puisais.

On sait que depuis le 28 janvier le procès de Rabat se déroule dans des conditions qui sont probablement sans précédent : les inculpés restent muets, les défenseurs sont absents. En effet, les avocats, considérant qu'ils ne pouvaient assurer normalement leur rôle, ont décidé de se retirer de la barre, en plein accord, bien entendu, avec leurs clients. Encore faut-il ajouter qu'après cette décision aucun membre des barreaux marocains n'a accepté d'être commis d'office.

Ainsi, pendant toute sa dernière phase, le procès n'aura été qu'un monologue de l'accusation.

C'est sans doute pourquoi, faute de pouvoir engager un véritable dialogue avec la défense, le procureur général a cru bon de commencer son réquisitoire, à la fin de la semaine dernière, en critiquant très vivement toutes les personnalités et organisations qui, hors du Maroc, ont dénoncé les innombrables et inquiétantes irrégularités de ce procès.

Il s'en est pris tout particulièrement à une organisation française, « Le Comité d'études et d'information sur la situation au Maroc » et à Charles-André Julien, professeur honoraire à la Sorbonne, qui en est le président d'honneur.

Nul ne s'étonnera de ce choix. Charles-André Julien est en effet le premier en France à avoir porté devant l'opinion publique les problèmes posés par les arrestations en masse du mois de juillet 1963 et par les conditions dans lesquelles se dérou-

TELLE EST LA VÉRITABLE S DU PROCÈS DE RA

lait l'instruction du « complot » : dès le 8 août, en termes mesurés mais avec une argumentation serrée et une documentation sûre, il exprimait ses doutes et ses inquiétudes dans un article du « Monde ». Mais ce qui comptait peut-être plus encore, c'était la personnalité même de l'auteur de cet article : historien de la colonisation, spécialiste de l'Afrique du Nord, mais en même temps, tout au long de sa vie, ardent défenseur des peuples d'Algérie, de Tunisie et du Maroc, souvent victime de la haine des ultras et des administrations au service de leurs intérêts. En ce qui concerne le Maroc, il fut un de ceux qui, en France, dénoncèrent avec le plus de vigueur la politique du maréchal Juin, la répression de 1952, puis la déportation à Madagascar du sultan Mohammed V, père de l'actuel souverain, dont il avait gagné l'amitié et la confiance.

De même, parmi les personnalités qui, en septembre 1963, ont constitué, pour suivre le procès, « Le Comité

d'information et d'études sur la situation au Maroc », on ne trouve que des hommes qui ont combattu le colonialisme et qui ont manifesté activement leur sympathie à la lutte du peuple marocain pour son émancipation. Le journal de Rabat « Les Phares », organe très proche du pouvoir, qui critique très violemment lui aussi le comité, est obligé de reconnaître que « son président, Robert Verdier, a, en d'autres temps, aidé le Maroc et les Marocains ».

L'action du comité, en effet, n'est inspirée par aucun autre mobile que la défense de la justice, le respect des droits élémentaires des accusés, l'espérance de voir le Maroc, devenu indépendant, se ranger parmi les pays où les droits de l'homme sont garantis. Il n'entend nullement, quoi qu'en ait dit le procureur dans son réquisitoire, se mêler aux affaires intérieures du Maroc et prendre parti sur le fond même du débat. Il s'est seulement donné pour tâche de faire connaître les raisons pour lesquelles le procès lui paraissait entaché d'irrégularités graves.

D'abord la date même à laquelle le « complot » a été révélé par de très nombreuses arrestations : 16 juillet 1963. A ce moment, en effet, le Maroc se trouvait engagé dans une série de consultations électorales. Au mois de mai avaient eu lieu les élections à la Chambre des représentants. A la fin de juillet, devaient se dérouler les élections municipales, d'autant plus importantes que les municipalités devaient désigner au second degré la deuxième assemblée parlementaire. Or la première consultation, en mai, avait été une vive déception pour le pouvoir. Le F.D.I.C. (Front pour la défense des institutions constitutionnelles), en fait le parti du souverain, n'avait obtenu que 36 p. 100 des suffrages. L'U.N.F.P. (Union nationale des Forces populaires), le plus vigoureux des deux partis d'opposition, avait 29 sièges, bien qu'il fut défavorisé par le mode de scrutin et par les pressions exercées sur le corps électoral. A la suite des arrestations de juillet, qui l'ont décapité, ce parti décidait de se retirer de la compétition pour les élections municipales : cette fois, le F.D.I.C. obtenait 99,9



Les prétendues pièces à conviction...

(Photo A.F.P.)

L'opinion des ju

Rapport de M^e Erik Poulsson
avocat au barreau d'Oslo, au nom de
la Commission Internationale des
Juristes, Genève.

DANS son rapport en date du 10 janvier 1964, M^e Poulsson, après avoir rappelé les circonstances de l'arrestation des membres de l'U.N.F.P., tient à préciser que le procès s'est déroulé dans un climat assez objectif et que la presse qui y assistait, ainsi que le public, permettait une liberté de parole et d'expression qui semblait très grande.

Son analyse porte sur le fait de savoir si les procédés employés sont compatibles avec le Code marocain.

M^e Poulsson a en vain demandé au ministre de la Justice et au procureur général de pouvoir s'entretenir avec les accusés. Par contre, des témoignages qu'il a pu recueillir de personnes arrêtées en juillet dans les mêmes circonstances, il ressort que la police a procédé à des tortures atroces et prolongées, ce qui permet d'affirmer que sans doute tous les détenus ont été torturés de la même manière par la police. Il précise également que l'activité criminelle des accusés, s'il y en a, se place avant l'entrée en vigueur du nouveau Code. Par conséquent, si le jugement applique le nouveau Code, il y aurait

violation du principe de la non-rétroactivité des lois pénales.

M^e Poulsson, traitant du procès, relève une grave accusation contre le juge d'instruction qui avait été présent pendant l'interrogatoire de la police. De plus, le tribunal a refusé l'audition d'un témoin pour en réserver l'interrogatoire à un des magistrats et à un des jurés à huis clos, sans la présence des accusés et de la défense, donc sans confrontation et sans examen par la défense.

Ce même pouvoir discrétionnaire du Tribunal n'a pas permis l'expertise médicale demandée pour Moumen Diouri. M^e Poulsson rappelle que les 103 accusés ont été soumis en une seule journée — le 15 août — à l'examen d'un médecin militaire qui les avait tous déclarés en bon état physique. On ne peut évidemment que rester sceptiques sur les conclusions d'un tel examen.

En conclusion, M^e Poulsson écrit : « Mes commentaires sur l'application rétroactive regarde ce qui pourrait arriver et celles sur le refus d'expertise médicale constituent un jugement de valeur. Mais ce que j'ai dit sur les arrestations sans mandat, tortures, immunité parlementaire, garde d'un juge d'instruction visent des faits et des actions dont chacun constitue une violation sérieuse et manifeste des garanties fondamentales

inscrites dans la Déclaration universelle des Droits humains et dans la Constitution du royaume du Maroc. Ces mêmes faits et actions sont à plus forte raison condamnés par les normes établies par le Congrès international des Juristes, à New Delhi, en 1959. »

Rapport de M^e Nicolas Jacob
observateur de l'organisation « Amnesty International » (Londres) et de la Ligue Internationale des Droits de l'Homme (New York).

M^e JACOB a effectué à Rabat deux séjours, du 22 au 27 novembre 1963 et du 5 au 12 janvier 1964.

Il a assisté à une quinzaine d'audiences de la Chambre criminelle du Tribunal régional de Rabat. Il s'est entretenu avec le procureur général et avec les avocats de la défense.

Il a pu ainsi prendre connaissance de tous les documents relatifs au procès intenté aux membres de l'Union nationale des Forces Populaires du Maroc.

Parlant de l'atmosphère du procès, M^e Jacob insiste sur l'effort fait pour donner l'apparence d'une justice équitable. Les inculpés ont librement la parole, leurs avocats également mais le procureur général interprète les textes législatifs applicables dans un

Pouvoir contre un parti d'opposition

SIGNIFICATION

BAT

p. 100 des suffrages. Etait-ce le but que le pouvoir se proposait d'atteindre en disloquant par la force un des partis d'opposition ?

A ce contexte politique troublant se sont ajoutées les irrégularités de l'instruction. Nous ne pouvons ici que les énumérer : prolongation jusqu'à plus d'un mois de la garde à vue, disparitions de personnes arrêtées, sévices exercés dans les locaux de la police, violation de la convention judiciaire franco-marocaine par le refus opposé aux avocats français de plaider à Rabat ou même simplement d'assister leurs confrères marocains alors qu'ils avaient été choisis par certains accusés. Aucune confrontation des inculpés n'a eu lieu. Quant aux pièces à conviction, ce sont pour l'essentiel des dépôts d'armes découverts... plusieurs jours après les arrestations.

Telles sont quelques-unes des caractéristiques les plus inquiétantes de cette affaire. Par des communiqués, par un meeting organisé à la Mutualité le 29 novembre, par deux conférences de presse les 25 novembre 1963 et le 2 mars 1964, il s'est efforcé de les faire connaître à l'opinion publique française. Les attaques dont il a été l'objet dans les dernières journées du procès sont la preuve que les autorités marocaines n'ont pas été insensibles à son action et à la solidité des preuves par lesquelles il a démontré que le procès de Rabat avait tous les caractères d'un procès politique, au plus mauvais sens de l'expression. Complot, a-t-on pu dire, non contre le roi, mais contre un parti d'opposition.

Neuf peines de mort ont été requises, cinq contre des accusés en fuite, quatre contre des accusés détenus, et aussi de lourdes peines de prison contre la plupart des 105 inculpés. Tous les démocrates amis du Maroc doivent poursuivre leur action pour empêcher l'irréparable, d'abord afin de sauver des hommes frappés à la suite d'une instruction et d'un procès entachés d'irrégularités nombreuses et graves, ensuite afin d'éviter au Maroc de se trouver engagé dans le processus des répressions de plus en plus dures.

Pierre Luguët.

« Le Comité d'information et d'études sur la situation au Maroc » est ainsi constitué :

Président d'honneur : C.-A. Julien.

Président : Robert Verdier.

Secrétariat : René Catroux, Claude Faux, M. Gillet.

Organisations adhérentes : Parti radical-socialiste, Parti socialiste unifié, Parti communiste français, Union nationale des Etudiants de France, Confédération générale du Travail, Ligue des droits de l'homme.

Personnalités : le bâtonnier Paul Arrighi, M^{rs} A. Besson, A. Boissarie, Robert Longuet, Etienne Nouveau, Mmes Gisèle d'Assailly-Juliard, Suzanne Collette-Kahn, vice-présidente de la Ligue des Droits de l'Homme, Robert Barrat, Claude Bourdet, Albert Detraz, secrétaire de la C.F.T.C., Jean Dresch, Jean-Marie Domenach, J. Fonlupt-Esperaber, François Mitterrand, Pierre Vidal-Naquet, etc.

174, rue de l'Université, Paris-7^e. SOL. 21-48.



(Photo A.F.P.)

BASRI entouré de ses avocats.

LETTRE DE PERSONNALITÉS FRANÇAISES AU ROI

Sire,

A l'heure où le procès du « complot de Rabat » approche de sa fin, les hommes soucieux du droit éprouvent, dans le monde entier, des inquiétudes dont la gravité ne saurait vous échapper. Aussi avons-nous cru de notre devoir d'adresser à Monsieur le Ministre de la Justice, dont dépend la régularité de la Justice et les interventions du Parquet, la lettre ci-dessous :

A Monsieur le Ministre de la Justice du Gouvernement marocain

Monsieur le Ministre,

Le procès du « complot de Rabat » a soulevé une vive émotion dans l'opinion française et, singulièrement, parmi les amis du Maroc, qui, aux heures graves de l'exil du Roi, prirent les positions les plus nettes pour protester contre la violation du droit.

C'est dans le même esprit que nous vous signalons l'étonnement douloureux que nous avons éprouvé à constater les graves lacunes du fonctionnement de la Justice que le procès du « complot » a révélées, particulièrement dans son indépendance à l'égard du pouvoir.

Le Procureur général, qui dépend entièrement de vous, s'est activement employé à requérir contre les accusés, mais n'a pas assuré le rôle de gardien de la légalité qui lui est imparté.

Des condamnations prononcées dans de telles conditions appelleraient, de la part de tous les esprits soucieux de justice, les plus expresses réserves.

Veillez croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de notre considération très distinguée.

Sire,

De graves condamnations peuvent frapper, d'ici peu, les inculpés. Si elles interviennent après les lacunes et les abus de l'instruction, elles confirmeront que le but poursuivi a moins été de faire la lumière sur le fondement des accusations que d'obtenir des sanctions contre les adversaires du pouvoir.

Le choix de la période où ont été opérées les arrestations, les sévices qu'ont subis de nombreux inculpés au cours de la garde à vue dans les locaux de la police, la hâte qui a présidé à l'instruction, l'interdiction opposée aux avocats français constitués par les incul-

pés, tout cela constitue un manquement permanent aux règles de droit qui ne peut être accidentel et justifie les plus vives inquiétudes.

C'est dans cet esprit que, convaincus que nous sommes d'agir dans l'intérêt du Maroc, à qui nous attache une indéfectible amitié, nous attirons respectueusement votre attention sur le trouble qu'apporteraient dans les esprits des condamnations obtenues dans des conditions si abusives de droit.

Charles-André JULIEN, François MAURIAC, Louis ARAGON, PAUL-BONCOUR, Germaine TILLION, Jean-Paul SARTRE, André MAUROIS, François MITTERRAND, Emmanuel d'ASTIER, Jean BABY, Jean-Pierre CAMUS, Bernard LAVERGNE, Armand LANOUX, Paul RICCEUR, Jean DRESCH, Benoît FRACHON, Elsa TRICLET, Georges GURVITCH, Michel BUTOR, Paul FRAISSE, Gisèle d'ASSAILLY-JULLIARD, Robert BARRAT, Colette AUDRY, Suzanne COLLETTE-KAHN, Claude BOURDET, JANKELEVITCH, Jean-Marie DOMENACH, HOCQUARD, Dr DAL-SACE, MARROU, CARM, CARM-STOZETA, Gérard JARLOT, Léon MOUSSINAC, Jean WAHL, André CELLARD, Jacques MADAULE, de GANDILLHAC, Robert-Jean LONGUET, Raymond GUYOT, Jacques MITTERRAND, MONSEL, Robert VERDIER.

H
A
S
S
A
N
II

ristes internationaux

sens favorable à la répression. Le but du président étant de chercher à mettre les accusés en contradiction avec eux-mêmes sur des points de détail.

Il faut noter que ce tribunal est, par sa composition, un tribunal d'exception. De plus les magistrats étant fonctionnaires, la magistrature ne peut être que liée au Pouvoir, la Constitution du Maroc ne garantissant pas l'indépendance de la magistrature par rapport au pouvoir royal.

Le gouvernement du reste intervient par la presse sur le déroulement du procès et ne se fait pas faute d'attaquer les avocats de la défense.

M^r Jacob insiste sur les irrégularités de procédure :

a) Au stade de l'enquête policière

Il note que toutes les gardes à vue ont été irrégulières par rapport même aux textes juridiques marocains. De plus, les perquisitions ont été faites sans acquiescement écrit des accusés. Aucun scellé n'existe sur les armes déposées devant le tribunal à titre de pièces à conviction, ce qui leur enlève toute garantie d'authenticité. Il est à noter également que les certificats médicaux ont été établis pour préciser que lesdits accusés ne présentaient aucune trace de sévices, mais qu'ils ont été signés par un médecin ne pouvant se prévaloir en au-

cun cas du titre d'expert et n'intervenant que de son propre chef sans avoir été désigné par une quelconque juridiction d'instruction ou de jugement.

b) Au stade de l'instruction

Aussi bien dans sa nomination que dans son comportement pendant la période des interrogatoires, le juge d'instruction n'est apparu que comme un auxiliaire de la police peu soucieux de procéder aux confrontations nécessaires. Le juge d'instruction n'a donné aucune suite aux demandes d'expertise réclamées par les prévenus. De plus, au mépris même du respect des lois, il a renvoyé les accusés devant la Chambre criminelle de Rabat sous des inculpations choisies dans le nouveau Code pourtant non applicable sur les faits reprochés.

La Cour Suprême a écarté des débats le mémoire relevant ces abus, mettant ainsi les accusés sous le coup d'une condamnation d'une peine de cinq à vingt ans.

c) Au stade de la juridiction de jugement

Les magistrats siégeant au Tribunal ont été choisis par le gouvernement qui, pour ce faire, a antidaté une loi parue le 22 novembre 1963. Les droits de la défense n'ont pas été

respectés puisqu'il a été refusé aux accusés de choisir librement leurs avocats parmi des avocats étrangers, aussi bien pour les avocats algériens que pour les avocats français.

Le Tribunal n'a pas retenu d'avantage la protestation des avocats demandant une nouvelle expertise médicale et, faisant siennes toutes les conclusions de la police qui, elle, ne s'est préoccupée d'aucune règle du droit international au mépris même de la Constitution garantissant le droit des individus, il apparaît que des hommes ont été torturés et que leurs aveux ont fait l'objet d'interrogatoires de police selon les méthodes du pire régime totalitaire.

Il faut signaler du reste que la police occupe depuis le début du procès tous les locaux de l'U.N.F.P. et qu'elle s'est appropriée toutes les voitures de ce parti, ce qui démontre bien que le parti d'opposition était directement visé par le procès.

M^r Jacob rappelle l'action de l'U.N.F.P. qui est représentée au Parlement par 28 députés, à la suite de l'élection législative du 17 mai 1963.

Il est impensable que, après ce succès, l'U.N.F.P. ait pris le risque de compromettre ses conquêtes récentes et les consultations à venir en préparant un complot contre le gouvernement. Ce qui est certain c'est que ce dernier a durci son attitude à l'égard

de l'opposition cherchant sans cesse par des provocations policières à démanteler l'organisation politique de l'U.N.F.P. Son but était en effet d'obtenir une majorité au Sénat, ce qu'il ne peut faire parce que les partis d'opposition boycottèrent les élections.

En conclusion, le complot de juillet contre l'U.N.F.P. marque donc une atteinte grave aux libertés inscrites dans la Constitution marocaine.

Le Maroc, malgré son ambition de promouvoir une démocratie pluraliste, traverse une période difficile au point de vue des droits de l'homme, et des redressements nécessaires paraissent devoir être opérés rapidement, sinon l'avenir pourra être assez sombre : le pouvoir risquant de devenir prisonnier de la police et l'opposition n'ayant d'autre solution que la violence.

Il serait souhaitable de reprendre l'évolution antérieure. Il n'est certainement pas impossible de le faire.

Le Maroc a de profondes traditions de liberté qui ne sauraient être brutalement abandonnées.

Ce pays a besoin de toutes ses forces vives, alors surtout que la courbe démographique dépasse très largement le taux de croissance économique et que, d'après les statistiques officielles, le nombre des chômeurs dépassera, à la fin de 1964, un million et demi d'individus.

RELANCE DE L'AGITATION SOCIALE

ON perçoit actuellement les premiers signes d'une relance de l'agitation sociale, en particulier, dans le secteur public. Dans le privé, les mouvements sont surtout importants

dans les secteurs où, comme à Saint-Nazaire, les travailleurs sont menacés de perdre leur emploi. Toutefois, dans le textile, où le gouvernement a autorisé un relèvement des prix de vente,

tout en conseillant aux industriels de limiter la hausse des salaires, les fédérations C.G.T. et C.F.T.C. considèrent la révision des salaires accordés à la commission mixte nationale comme

nettement inférieure à la hausse du coût de la vie intervenue depuis l'accord du 2 avril 1963.

A la R.T.F., les syndicats poursuivent leur action, non seulement pour leurs revendications, mais aussi pour l'amélioration des émissions. Les usagers devraient les soutenir pour que ce service public ne soit plus la chose exclusive du pouvoir.

Dans les P.T.T., après la grève des chèques postaux, les fédérations C.G.T. et C.F.T.C. ont décidé des arrêts de travail pour les 10 et 20 mars. La fédération F.O., dont on connaît l'hostilité officielle à l'unité d'action, se déclare prête de son côté à participer à un mouvement d'ensemble avec le cartel Force Ouvrière du secteur public et la Fédération de l'Education nationale.

A l'E.G.F., les syndicats ont demandé la reprise des pourparlers sur les salaires, mais leur attitude demeure prudente en raison des répercussions qu'entraîne l'interruption du courant au moment des conflits. Cette préoccupation avait notamment été exprimée au dernier congrès de la Fédération Force Ouvrière.

Il n'en va pas de même à la S.N.C.F. où les cheminots se trouvent, une fois de plus, à la pointe du combat, la Commission nationale de conciliation s'étant montrée incapable de concilier quoi que ce soit, devant la volonté du gouvernement de bloquer les salaires tant que dure le plan de stabilisation. Pourtant, là non plus, la situation n'est pas simple et les syndicats divergent sur la date du mouvement à lancer pour tenter de vaincre l'intransigeance gouvernementale.

Cheminots : désaccord.

Les fédérations C.F.T.C. et Force Ouvrière voudraient lancer une grève au moment de Pâques, tandis que la C.G.T., qui se déclare favorable à un mouvement immédiat, a décidé des arrêts de travail pour les 18, 19 et 20 mars.

Au cours d'une conférence de presse, Robert Degris, secrétaire général de la fédération Force Ouvrière, s'est employé à justifier la menace d'une grève pour Pâques : « On nous traîne, a-t-il affirmé, de rendez-vous en rendez-vous, comme l'avait observé le rapport Toutée, et l'on peut dire que l'opération gouvernementale mérite le terme de provocation. La seule réplique est la grève, mais une grève efficace. Etant donné la gravité du conflit, nous avons voulu, comme nos camarades de la C.F.T.C., laisser un ultime délai au gouvernement jusqu'à la fin du mois. S'il ne nous entend pas, notre grève sera organisée entre les 23 et 29 mars. »

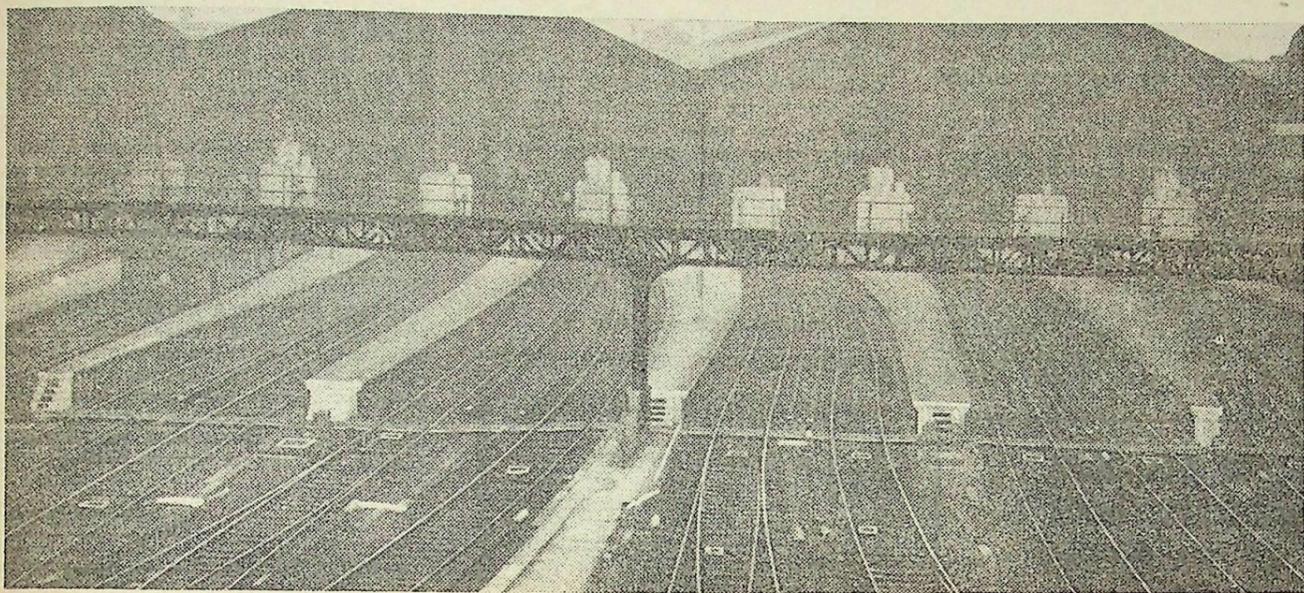
En effet, les grèves qui ont eu lieu l'année dernière, si elles ont été largement suivies — au moins par le personnel d'exécution — en raison de l'accord des syndicats, n'ont pas donné de résultats. D'où la nécessité, estiment les syndicats Force Ouvrière et C.F.T.C., de frapper cette fois un grand coup après avoir pris soin de s'assurer la bienveillance de l'opinion publique.

A cette argumentation, Georges Seguy a répondu, au nom de la puissante fédération C.G.T., qu'il ne saurait être question de donner au gouvernement un répit supplémentaire et que, d'autre part, son organisation condamne la grève au moment des fêtes de Pâques car elle toucherait surtout les usagers de condition modeste (ce sont des considérations de ce genre qui avaient fait se dresser les autres syndicats contre la grève des roulants autonomes au moment de Noël).

A ces divergences se mêlent naturellement des considérations de rivalité syndicale. A noter que la C.G.T. se déclare maintenant favorable à un mouvement d'ensemble du secteur public, préconisé en novembre dernier par la C.F.T.C.

Maurice Combes.

VERS UNE ACTION GÉNÉRALISÉE DANS LE SECTEUR PUBLIC



(Photo A.D.P.)

LES jours qui viennent vont, sans aucun doute, voir se préciser l'action qu'entendent mener les travailleurs pour imposer les revendications qui, depuis des mois, se heurtent à l'opposition du pouvoir et du patronat.

Ce qui caractérise la préparation du mouvement revendicatif qui se dessine, c'est la volonté des travailleurs et des salariés de l'Etat de dépasser les luttes partielles, catégorielles ou corporatives pour engager une action coordonnée. Cette volonté, partie de la base, devient présentement sensible au niveau le plus élevé des organisations syndicales.

Déjà, au mois d'octobre 1963, le Comité exécutif du syndicat C.G.T. de la R.N.U.R. déclarait dans le « Bulletin du Militant » :

« En fait, les seules luttes offensives qui aient été payantes sont des luttes catégorielles ou corporatives des professionnels. Il ne faut pas les sous-estimer, mais il faut reconnaître que, par leur caractère, elles estompent la réalité de l'exploitation capitaliste en n'y recherchant comme remède que l'augmentation des coefficients et la revalorisation de telle ou telle catégorie. Elles aboutissent, en l'absence de plate-forme revendicative générale solide, à opposer à l'inflation monétaire, l'inflation des coefficients. »

Et la déclaration du « Bulletin du Militant » ajoutait : « C'est comme si les travailleurs s'acharnaient à vouloir grimper un escalier roulant descendant. »

De son côté, la Fédération C.G.T. de la Métallurgie vient, dans une déclaration récente, d'envisager la « généralisation et la coordination des luttes ». Par ailleurs, dans son dernier communiqué, la Commission administrative confédérale de la C.G.T. énumère la préparation des actions à venir et ajoute :

« Pour susciter un mouvement revendicatif de plus en plus large, le développement de l'unité d'action sur la base des entreprises doit être la préoccupation première de tous les militants. Ce développement de l'unité et de l'action créera les conditions favorables aux mouvements coordonnés de plus grande ampleur que la C.G.T. considère nécessaires et pour la conduite desquels elle poursuivra ses efforts pour l'unité d'action entre les Confédérations répondant ainsi aux vœux de la grande masse des salariés. »

Tout démontre donc que cette idée

de « coordination et de généralisation des luttes » que nous avançons au printemps de 1963 a fait depuis lors son chemin.

C'est ainsi que dans le secteur public, sur proposition de la F.E.N., les discussions se poursuivent en vue d'une « action coordonnée de tous les salariés de l'Etat avant les vacances de printemps et après les opérations électorales ».

Il y a une quinzaine de jours, les Fédérations de fonctionnaires C.G.T. affirmaient :

« La volonté de tout mettre en œuvre pour aboutir à une action concertée de l'ensemble des travailleurs de ces secteurs. »

En ce qui la concerne, la Commission exécutive confédérale de Force Ouvrière souligne que : « Le climat social s'est rapidement aggravé au cours des dernières semaines du fait de la carence du gouvernement et de l'incertitude qu'il a sciemment entretenue. » Elle rappelle « le refus de discussion opposé aux cheminots, les engagements non tenus dans la fonction publique et les pressions multiples exercées auprès des entreprises du secteur privé ». Montrant comment « le Plan dit de stabilisation basé sur la restriction de la consommation n'a apporté aucune amélioration au niveau de vie », elle ajoute : « Les travailleurs sont parfaitement fondés à exprimer leur mécontentement. »

Il y a, certes, encore des divergences entre les différentes organisations syndicales, mais il faut souligner qu'une volonté de les aplanir se fait jour : c'est ainsi qu'en ce qui concerne les cheminots, par exemple, des efforts considérables sont présentement faits pour surmonter les divergences tactiques, car l'accord est complet entre toutes les Fédérations en ce qui concerne la nécessité de la riposte. A l'heure où paraîtront ces lignes F.O. et C.F.T.C. auront réuni leurs organismes dirigeants, ces réunions seront suivies d'une nouvelle entrevue avec la C.G.T.

— A la R.A.T.P., une consultation du personnel, à l'initiative de la C.G.T., se déroule actuellement en vue de l'organisation d'une journée d'action. De son côté, F.O. réunit les Bureaux de ses syndicats mercredi sur le même objectif.

— Les Fédérations C.G.T. et C.F.T.C. des postes et télécommunications viennent de lancer un mot d'ordre de grève pour les 19 et 20 mars.

— Pour le 19 mars également, plusieurs organisations de fonctionnaires : C.G.T., C.F.T.C. et Autonomes des Eaux et Forêts, C.G.T. et Autonomes des Douanes, C.G.T. auxiliaires, agents de travaux et conducteurs T.P.E. des Ponts et Chaussées, C.G.T. de la navigation intérieure, C.G.T. et Autonomes des P.T.T. : distribution, acheminement, lignes et services autos, appellent à une grève de vingt-quatre heures. Dans d'autres secteurs des actions sont aussi en préparation.

Enfin tous les syndicats de la R.T.F., dans l'unité la plus totale, mènent l'action pour la défense de leurs revendications. Mais il y a là un fait nouveau, d'une extrême importance : c'est que les revendications des travailleurs de la R.T.F. dépassent largement le cadre de leurs revendications catégorielles et abordent les problèmes d'ensemble de la R.T.F. C'est ainsi que, dans un tract adressé à la population, le comité intersyndical dénonce la censure, le trucage et le mensonge qui sont les trois grandes règles que le pouvoir voudrait imposer et ajoute :

« Sachez d'abord que notre objectif n'est pas seulement la défense des revendications particulières du personnel de la R.T.F. mais, avant tout, de donner un coup d'arrêt au processus de dégradation qui met en cause l'existence même de notre entreprise. Sur ce dernier point, nos intérêts rejoignent donc les vôtres. »

« La qualité des programmes baisse régulièrement. A la radio, le secteur artistique est de plus en plus sacrifié à la propagande gouvernementale. A la télévision, hormis quelques émissions d'une indiscutable qualité, de trop nombreux « navets » sont servis aux téléspectateurs, « navets » dont nous ne sommes absolument pas responsables. »

Posant ainsi le problème, les syndicats de la R.T.F. dépassent le cadre des simples revendications catégorielles pour déboucher sur les revendications de qualité de programmes, voire de gestion.

Certes, ces idées n'avancent que progressivement, petit à petit, mais ces problèmes commencent à se poser et à être posés sur la place publique. La prise de conscience profonde fait son chemin, il appartient à chacun d'entre nous de débarrasser celui-ci des obstacles qui peuvent encore l'empêcher.

UN BILAN POSITIF APRÈS DEUX ANS D'INDÉPENDANCE

A PRES les nombreux ouvrages consacrés à la guerre d'Algérie, voici un document qui présente un premier bilan des deux premières années d'indépendance algérienne. Claude Estier, rédacteur en chef à « Libération », est avec Albert-Paul Lentin un des journalistes qui a suivi avec le plus d'attention la question algérienne. Observateur farouchement engagé, Claude Estier présente dans « Pour l'Algérie » (1) un vigoureux plaidoyer du « régime de Ben Bella ».

Abordant tour à tour, dans le style vivant du reportage, tous les grands problèmes qui se posent à l'Algérie indépendante, Estier, sans dissimuler l'immensité de l'œuvre à accomplir, conclut que l'Algérie s'est résolument engagée dans une direction socialiste.

Après une présentation d'Alger, capitale d'un pays libre, le second chapitre intitulé : « La terre à ceux qui la travaillent », forme un passionnant document sur la difficile mise en place des comités de gestion. « J'ai vu, écrit C. E. se poser sous diverses formes, un même problème : celui de l'apprentissage de la démocratie par des

« Pour l'Algérie »
de Claude ESTIER

paysans en majorité analphabètes et qui se méfient par instinct à force d'avoir été, dans le passé, trompés et exploités. »

Ben Bella par lui-même

Un chapitre est consacré au Président Ben Bella, nécessaire, écrit l'auteur, pour comprendre le « phénomène Ben Bella ». Claude Estier fait ressortir les traits essentiels du Président de la République algérienne, et approfondit la personnalité de l'homme, avec lequel il s'est entretenu de nombreuses fois au cours de ses séjours en Algérie.

Une réserve, cependant, Claude Estier fait ensuite une brève présentation de la « nouvelle classe politique » algérienne. Il nous livre un « Who's Who » d'une quarantaine de noms, où les militants opposés au régime de Ben Bella sont parfois présentés d'une façon

quelque peu sommaire à mon avis. Exemple, la description d'Aït Ahmed : « A l'époque de notre entretien, Aït Ahmed attendait effectivement quelque chose de Ben Bella. Était-ce le ministère des Affaires étrangères vacant depuis l'assassinat de Khémisti ? Était-ce, à défaut, l'ambassade de Washington ? Il y a certainement beaucoup de rancœur, de déception, d'amertume, en même temps qu'une grossière erreur d'appréciation du rapport des forces, dans les raisons qui l'ont poussé à se lancer, en octobre, dans une aventure dont il n'avait pas grand chose à espérer. »

Malgré cette réserve, « Pour l'Algérie » est une œuvre qui permet de mieux comprendre les difficultés que pose en Algérie la construction du socialisme. On y trouve, outre un bilan de ce qui est déjà réalisé, une excellente mise au point sur les problèmes qui demeurent posés.

Marcel Aizertin.

(1) Editions Maspéro, 8,70 F.

MOULOUDJI PRODUCTEUR

UN chanteur connu, qui compose lui-même ses chansons, a décidé de produire lui-même ses disques et ouvrir ainsi la voie à d'autres chanteurs-compositeurs d'œuvres de qualité. Il s'agit de Mouloudji.

Il commence par sortir un premier 45 tours ; ce disque comporte quatre chansons :

— Une chanson connue du public :

Le Déserteur.

— Trois œuvres nouvelles :
A Saint-Germain-des-Prés ;
Si je t'avais connue ;
Dame la Mort.

Ce disque sera vendu dans le commerce, par les disquaires, au prix d'un 45 tours normal, soit 9,80 francs. Mais Mouloudji a souhaité toucher un large public et faire profiter les travailleurs d'un prix populaire. Il s'est adressé à l'Union régionale parisienne de la C.F.T.C. En accord avec l'U.R.P.-C.F.T.C., nous tenons à votre disposition au siège du parti :

Le dernier disque de Mouloudji : *Le Déserteur*. L'exemplaire : 7 F (au lieu de 9,80 F dans le commerce).

Les commandes sont à payer comptant, avec frais d'envoi (0,65 F en sus).

Mandats ou chèques à adresser au Trésorier national P.S.U. C.C.P. 14.020.44 Paris.

« TRIBUNE
SOCIALISTE »
VOUS OFFRE

moins chers que d'occasion
quelques exemplaires neufs
de magnifiques ouvrages presque épuisés
avec faculté de retour

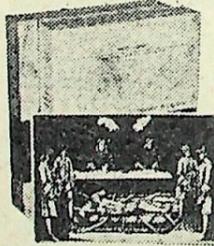


PANORAMA DE LA DANSE

par Serge Lido, Préface de Jean Cocteau

Jamais n'a été élevé à la gloire du Ballet un monument aussi riche que ce Panorama de la Danse qui réunit en 2 volumes 24x31 reliés pleine toile les numéros rarissimes d'une somptueuse revue et donne, sur 848 pages, 767 pages (1) de magnifiques photos en noir et en couleurs, où la grâce aérienne des corps sans défauts compose de ravissantes architectures. Une documentation unique sur le Ballet contemporain et un splendide livre d'art.

Les 2 vol. reliés 84 F au lieu de 156 F



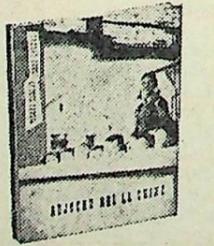
HISTOIRE DE LA MAGISTRATURE

par Marcel Rousselet

Premier Président de la Cour d'Appel de Paris

Les institutions, les usages, les événements et les grandes figures qui ont jalonné mille ans de vie judiciaire française, présentés en 2 magnifiques volumes 22x28 1/2 (plus de 1 000 pages - 232 documents en noir - 8 pages couleurs) - Un ouvrage de fond pour toutes les bibliothèques.

Les 2 volumes brochés 48 F au lieu de 175 F (reliés)

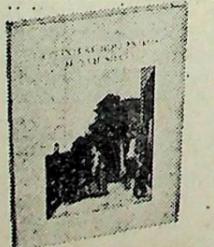


AUJOURD'HUI LA CHINE

par Pierre Gaspar (préface de Claude Roy)

La Chine Communiste, ce mystérieux pays aux 600.000.000 de visages, pose à la plupart d'entre nous, une inquiétante énigme. Voici enfin un livre qui soulève la voile et nous en restitue (grâce à de splendides photos prises sur le vif et des textes éblouissants) un portrait vivant, direct, familier. Un passionnant document qui est aussi : un véritable album d'art (142 documents en noir, 9 pages en couleurs), couverture laquée rigide en couleurs.

19,50 F au lieu de 40 F



LA PEINTURE HOLLANDAISE AU XVII^e SIECLE

par E. Huttinger

Un somptueux album d'art qui vous convie à une véritable redécouverte du « siècle d'or » de la peinture flamande. Un chef-d'œuvre de l'impression suisse. 72 documents en noir — 24 pages en couleurs — 173 pages format 22x30 sous couverture rigide et laquée en couleurs.

29 F au lieu de 46 F

BON à adresser à la librairie Pilote 30 rue de Grenelle, Paris-5^e

Veillez m'envoyer les ouvrages suivants

pour un montant total de fr. somme que veuillez trouver inclus en un chèque mandat chèque postal joint à votre compte Librairie Pilote n° 13.905-31 Paris.

Il est bien entendu que je garde la faculté de renvoyer les ouvrages dans les 48 heures et que je serai dans ce cas immédiatement remboursé.

T.S.
Nom Profession

Adresse

Vient de paraître

HUMOUR

● UNE HISTOIRE A DORMIR DEBOUT. J.B. Priestley (traduit de l'anglais). — Une aventure qui entraîne le lecteur des bureaux d'une agence dans les bouges de Hambourg (Editions Laffont).

ESSAIS

● DE LA POLITIQUE PURE. Bertrand de Jouvenel (traduit de l'anglais). — L'auteur, qui se défend de vouloir réduire la politique à la simplicité, essaie néanmoins de chercher, dans ce domaine, des éléments simples qui seraient communs aux situations disparates (Ed. Calmann-Lévy, 17,45 F).

DOCUMENTS

● LA GUERRE ET L'APRES-GUERRE. Hocine Aït Ahmed. — Un recueil de textes où l'auteur avait précisé son point de vue sur plusieurs problèmes qu'a affrontés l'Algérie avant et après son indépendance (Ed. de Minuit, 10,15 F).

● OU VA L'ALGERIE? Mohamed Boudiaf. — Leader de l'opposition, l'auteur y fait un historique de son enlèvement, dresse une critique contre le régime benbelliste, y expose ses vues sur le présent et le futur de l'Algérie (Editions Librairie de l'Etoile, 12 F).

● MES ANNEES A LA MAISON-BLANCHE, de Dwight D. Eisenhower. — Ce premier tome des Mémoires couvre la période 1953-1956 : la campagne présidentielle, les grands événements internationaux, Corée, Indochine, conférence de Genève et le départ vers un nouveau mandat (Ed. Robert Laffont, 35,80 F).

ACTUALITES

● JOUEZ AU TIERCE, avec André Théron. — Peut-on gagner au tiercé ? Mais, au fait, qu'est-ce le tiercé ? A. Théron explique cette nouvelle passion, qui s'est emparée de la France, à travers mille anecdotes (Ed. Robert Laffont).

(Communiqué.)

QU'EST-CE QU'UN HOMME ?

Pour la création à Paris de « Zoo », la pièce de Vercors qui pose ce problème, « Droit et Liberté », organe du Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et pour la paix (M. R. A. P.), publie des interviews de l'auteur et du metteur en scène, Jean Deschamps, ainsi que les points de vue d'un professeur à la Sorbonne : Jean Wahl, d'un prêtre : l'abbé Jean Pihan, et d'un marxiste : Francis Cohen.

Dans ce même numéro : une déclaration d'Armand Lanoux sur le procès des bourreaux d'Auschwitz ; une étude de Jean Dresch : « Les eaux du Jourdain » ; un débat sur « Le Vicaire » avec Pierre Paraf, Jacques Nantet, les pasteurs Dumas et Ducros, Gilbert Badia, Jorge Semprun, Charles Palant, Jacqueline Marchand, Jean Schapira...

« Droit et Liberté », 30, rue des Jeûneurs, Paris (2^e).

Abonnement annuel : 10 F. Spécimen gratuit sur demande.

ŒUVRES COMPLÈTES DE VICTOR HUGO

La "première édition vraiment complète" Paris Match

3 magnifiques volumes 21 x 27, épaisseur 6,5 cm, de 1800 pages environ, relié pleine toile, tranche dorée à l'or fin.

- ŒUVRES POÉTIQUES COMPLÈTES
- ŒUVRES ROMANESQUES COMPLÈTES
- ŒUVRES DRAMATIQUES ET CRITIQUES COMPLÈTES.

Chaque volume peut être vendu séparément mais, afin de profiter des conditions exceptionnelles (à partir de 13,50 F par mois le volume) offertes à nos lecteurs pour quelques jours encore, hâtez-vous de nous adresser le bon ci-dessous pour recevoir une documentation gratuite.

BON à adresser à : Librairie PILOTE, 30 rue de Grenelle, Paris 7^e.

Veillez m'adresser je vous prie sans engagement de ma part, une documentation gratuite concernant les Œuvres Complètes de VICTOR HUGO.

Nom Profession

Adresse Signature

T.S. II

TRIBUNE DES ARTS

Télévision

UN MÉLANGE DÉTONANT

HIER, à Mérida, un prêtre est passé qui a baptisé plusieurs enfants...

Et le cycle infernal des poursuites, des exactions, des exécutions, des mensonges, des pleurs et du sang va se poursuivre. Anonyme et implacable, il est le lot de tous les bouleversements sociaux qui font succéder un régime révolutionnaire à la féodalité et au capitalisme primaire et oppressif.

Telle pourrait être la conclusion que nous serions en mesure de tirer du spectacle réalisé par Claude Barma à partir de l'œuvre de Graham Green, « La Puissance et la Gloire ».

C'est la troisième fois que Claude Barma présente « La Puissance et la Gloire ». En 1953 déjà, il avait réalisé la pièce pour les quelques milliers de téléspectateurs de l'époque. Il avait alors conservé la mise en scène imaginée par André Clavé qui avait monté la pièce au théâtre de l'Œuvre, en 1952. Deux ans plus tard, Barma, faisant cette fois une adaptation personnelle du roman de Greene en faisait une nouvelle mise en images. Et samedi dernier, il nous en a présenté une troisième version dont l'adaptation a été faite par Pierre Darbon, tandis que les dialogues étaient signés Pierre Bost.

Je n'avais vu aucune des deux premières versions et je dois à la vérité de dire que l'histoire de ce prêtre déchu, ivrogne, père de famille (?) qui, depuis dix ans, défie la police dans le Tabasco, Etat du Mexique où l'église est morte, exterminée, systématiquement poursuivie, harcelée dans ses derniers soubresauts, avait tout pour faire un excellent mélo. N'étaient le talent affirmé et connu de Barma et la prestigieuse personnalité de Graham Greene, tout concourrait à refaire une de ces dramatiques dont le mérite le plus évident consiste essentiellement à faire pleurer Margot.

Un duel entre deux hommes

Après tout, nous n'avons que rarement estime et amitié pour les individus qui prônent et font état de leur vocation au martyre. D'autant que dans l'histoire de l'Eglise, les exemples sont nombreux de ces sacrifices inutiles et faussement révérents à travers les siècles.

Mais Barma a su éviter les écueils de ce type. Avec infiniment de sensibilité, d'humanité et d'intelligence, il a su ramener le débat là où il devait se situer : un duel entre deux hommes. Le chef de la police plein de complexes, de remords peut-être mais soucieux de sa mission et le prêtre qui se sent abandonné de Dieu et qui va devoir prendre tout seul ses responsabilités, ses décisions. Alors le débat nous passionne car au-delà ou en-deçà des idées et des cultes, il y a deux corps, deux cœurs, deux cerveaux qui vont avoir à s'affronter et à se déterminer en un combat dont l'issue ne fera la place à aucune pitié, à aucune concession.

François Darbon, le prêtre, et Robert Porte, le lieutenant de police, ont su donner à leurs mots, à leur visage, à leur regard, le modelé, la vivacité ou l'atonie indispensables à cette œuvre qui fut magistralement réalisée pour la télévision. La caméra fut habile à suivre et parfois à précéder tous les rebondissements d'une action dont l'aspect parfois extérieur se devait de ne pas nous masquer le cheminement affectif et intellectuel. C'est ainsi qu'en dépit d'une distribution relativement nombreuse, de décors abondants (et sobrement conçus), rien ni personne ne s'interposa jamais d'une façon abrupte, ostensible ou irritante entre les principaux protagonistes et nous-mêmes.

Un spectacle de qualité réalisé par un metteur en scène intuitif et habile au service d'un texte prenant parce que ayant su demeurer à la limite de la grandiloquence pour ne laisser sourdre que ces mots que tous les hommes doivent et peuvent comprendre. Lorsqu'ils le veulent vraiment...

Claude Barret.

Théâtre

LE TARTUFFE de MOLIÈRE



Un dévôt, fort habile de sa dévotion, s'installe au logis d'Orgon, homme fortuné, sur son invitation. Il a tôt fait de le manœuvrer et prétend régenter non seulement les esprits mais

les corps. Celui d'Elmire, femme d'Orgon qu'il poursuit de ses avances. Celui de Marianne, fille d'Orgon qui aime Valère, mais qu'Orgon destine à Tartuffe. Il faudra qu'Orgon, dissimu-

lé sous une table, découvre les visées de Tartuffe sur sa femme pour qu'il songe à le chasser. A ce moment, il est bien tard. Tartuffe parle en maître :

« ...La maison m'appartient, je le [ferai connaître
Et vous montrerez bien qu'en vain [on a recours
Pour me chercher querelle, à ces lâ- [ches détours.
J'ai de quoi confondre et punir l'im- [posture... »

Avec quoi ? Une cassette qu'Argas avait confiée à Orgon, dont Tartuffe s'est saisi et le compromet avec la Fronde, aux yeux du Pouvoir royal. L'officier de police, l'exempt venu pour arrêter Orgon s'en prend finalement à Tartuffe, car il lui sert :

« ...Un prince dont les yeux se font [jour dans les cœurs
Et que ne peut tromper, tout l'art [des imposteurs... »

Ainsi s'achèvent cinq actes qui ont longtemps agité l'histoire du théâtre. Par un coup de théâtre miraculeux ? Planchon qui a mis en scène dit : non. L'éloge du roi par l'un de ses fonctionnaires est chose courante, chose courante aussi ce « retournement ». Louis XIV, fort de son autorité, annonce son pardon aux ex-ennemis, se les concilie, liquidant au passage ceux qui l'aidèrent et aujourd'hui l'embarassent. L'actualité politique contemporaine est riche de tels exemples.

Plus généralement, si l'on accepte la thèse de Paul Bénichou, Molière, auteur naturaliste, défenseur d'une morale de la raison qui « coordonne les désirs sans les contrarier », « Le Tartuffe » est une œuvre contre l'esprit de contrainte (1). Non pas une pièce antireligieuse et cela aussi Planchon veut le montrer. Pour Molière, expliqué par Bénichou, toute morale « détendue » au dix-septième siècle, apparaît une menace pour le christianisme. Mais l'« Ordre moral » que tentent d'imposer les sociétés religieuses secrètes n'a de raison d'être que dans la menace du désordre. Un désordre ne menace plus. Louis XIV — cela est capital — soutient l'auteur du « Tartuffe » contre les dévôts. La monarchie a besoin d'air. Ainsi donc, peut-être malgré lui, Molière apparaît-il antireligieux. Il a beau dire, en hommage aux « vrais » dévôts qui...

« ...Ne censurent point toutes nos [actions... »
sa sympathie, il donne l'impression d'avoir jeté l'eau du bain avec le bébé, en les aimant, ces dévôts, débarrassés de tout pouvoir censorial.

Pour ma part je considère « Le Tartuffe » vu par Planchon (*) comme sa mise en scène la plus achevée. Michel Auclair en Tartuffe, Anouk Ferjac en Elmire, tous les comédiens remettent en place à nos yeux des personnages si souvent maladroitement interprétés. René Allio a signé des décors-commentaires qui empruntent à la peinture religieuse de l'époque son équivoque sensualité morbide. Le principe des éléments qui disparaissent peu à peu, au fur et à mesure que la nature instinctuelle des personnages apparaît, au fur et à mesure que nous pénétrons dans l'œuvre pour finir dans un espace clos — sans porte (jusque là les portes fuyantes jouaient un grand rôle) — ce principe crée un climat lourd qui sert bien l'œuvre.

A mes yeux une représentation marquante et certainement « Le Tartuffe » le plus convaincant.

Emile Copfermann.

(1) Aux Editions Gallimard.

(*) A l'Odéon-Théâtre de France, en alternance avec Troilus et Cressida, Signolons aux lecteurs de « T.S. » les abonnements collectifs grâce auxquels à partir de 10 membres les groupes obtiennent des tarifs préférentiels, 4, place de l'Odéon.

Cinéma

LES PARAPLUIES

DE CHERBOURG de Jacques DEMY



Nino Castelnuovo et Catherine Deneuve : le sourire au bord des larmes

L E dernier film de Jacques Demy accumule les situations qui servent ordinairement de ressorts aux romans populistes : le modeste

ouvrier (Nino Castelnuovo), la jeune fille romantique (Catherine Deneuve), la maman réaliste qui rêve d'un beau parti pour sa jolie progéniture (Anne Vernon), l'amour dans la chambrette du jeune homme, le départ à la guerre (d'Algérie), la « faute » qu'on ne peut pas dissimuler, l'absence de lettres, les difficultés financières, l'apparition d'un soupirent prêt à tous les sacrifices (Marc Michel, le mariage inespéré, le retour du soldat (blessé au genou), la terrible désillusion, les bars à matelots, la putain compréhensive (Jane Carrat), la douce amie d'enfance qui remet le garçon dans le droit chemin (Ellen Farner), la rencontre des anciens amants... tout y est, à l'exception du coup de surin final. Tout pourrait ennuyer (y compris le parti pris des dialogues chantés ou chantonnés). Tout cependant surprend, charme et séduit dans ces « Parapluies de Cherbourg ».

L'enchantement, ici, n'est pas seulement affaire de jeu de mot. C'est d'abord le résultat d'un an de travail commun entre un réalisateur inspiré et un musicien non moins doué (Michel Legrand). Il serait vain de chercher à démêler les mérites respectifs de chacun. Le film est le fruit d'une lente osmose entre les sons et les couleurs ; d'un équilibre délicat entre l'émotion au bord des larmes et l'humour souriant ; la simplicité des gestes quotidiens et les images fragiles d'une féerie à portée de regard. C'est aussi une étonnante réussite sur le plan de l'interprétation. Un film comme on n'en avait encore jamais fait. Comme vous n'en verrez pas souvent...

Jean-Jacques Vernon.

STUDIO 13 43, Faubourg Montmartre
PRO. 63-40

Semaine du 11 au 17 mars

MORANBONG

de Jean-Claude BONNARDOT

PANTHÉON 13, rue Victor-Consin
ODE 15-04

Permanent de 14 h. à 24 h.

Semaine du 11 au 17 mars

TRAIN DE NUIT

Un film polonais

LE TIERS MONDE OUVRE SON CAHIER DE REVENDICATIONS

TOUT semble avoir été dit sur l'écart qui sépare, de nos jours, les pays industrialisés du monde sous-développé. D'innombrables études statistiques et économiques ont, depuis quinze ans, dénombré et comptabilisé les disparités qui affectent le niveau de vie des peuples déshérités, par comparaison avec celui des nations avancées. Mais ce sont là des réalités qu'il faut rappeler. Car, loin de se combler, le fossé se creuse chaque année davantage.

Une aide technique et financière

Des calculs effectués par l'O.C.D.E., il ressort que le revenu moyen des habitants des pays développés doit, entre 1962 et 1970, s'accroître de 36 p. 100 contre 9 p. 100 seulement dans le Tiers Monde. Pendant la même période la population des nations industrielles — qui actuellement est de 471.000.000 d'habitants — ne progressera que de 9 p. 100, alors que celle des pays sous-développés, aujourd'hui de 1.432.000.000, augmentera de 21 p. 100 (1). Le revenu des peuples riches est quatorze fois plus élevé que celui des pauvres. Dans six ans, il le sera dix-sept fois plus. Il est facile d'imaginer l'exceptionnelle gravité d'une telle situation.

Pour y remédier, les pays avancés apportent au Tiers Monde, selon des procédures et des modalités diverses — octroi de capitaux sous forme de dons et prêts, envoi de techniciens et d'experts — une aide technique et financière. Cette aide répond à une nécessité. Elle doit être maintenue, développée, perfectionnée. Mais elle ne constitue pas le facteur décisif du développement des jeunes nations.

On sait que la plupart des pays en voie de développement tirent l'essentiel de leur revenu de l'exportation de denrées alimentaires (75 p. 100 des échanges) et de matières premières (25 p. 100) qui représentent près de 90 p. 100 de leurs rentrées en devises étrangères. Or, les prix de ces produits sont soumis à des variations brutales et fréquentes, qui compromettent le niveau et la régularité de leurs recettes extérieures. Les termes de l'échange, c'est-à-dire le rapport entre la tendance à long terme des cours des produits primaires et le cours des produits manufacturés est très générale-

ment défavorable aux pays déshérités. Enfin, dans la mesure où certains d'entre eux cherchent à placer sur le marché mondial des produits élaborés, ils se heurtent aux obstacles que beaucoup de nations industrialisées opposent aux exportations provenant des pays à bas salaire (restrictions quantitatives, droits de douane, taxes, etc.).

C'est ce lourd cahier de revendications que le Tiers Monde va ouvrir à l'occasion de la Conférence mondiale sur le commerce et le développement qui se tiendra à Genève du 23 mars au 15 juin prochain.

Le fait que cette conférence précède de quelques semaines l'ouverture de la négociation Kennedy engagée dans le cadre du G.A.T.T. est significatif. L'U.R.S.S. et les pays sous-développés, qui ont pris l'initiative de proposer à l'Assemblée générale des Nations Unies la convocation de cette grande rencontre internationale, comptent attirer, de façon plus spectaculaire encore que par le passé, l'attention du monde sur le sort peu enviable qui est réservé aux nations du Tiers Monde.

Un « club de riches »

Ils espèrent du même coup mettre en cause la place prépondérante que s'est jusqu'à présent réservée le G.A.T.T., « Club de riches », dans l'organisation des échanges mondiaux.

La perspective de cette confrontation n'est pas étrangère aux efforts entrepris par les nations industrielles pour modifier leur doctrine dans un sens plus favorable aux pays déshérités. Après un certain nombre de propositions visant à l'organisation de marchés agricoles mondiaux, divers projets ont vu le jour, et notamment le plan Brasseur, du nom de son auteur, le ministre du Commerce extérieur de Belgique, qui a pour but de définir une nouvelle organisation des échanges de produits industriels entre pays riches et pauvres — organisation dont la forme actuelle a fait, il y a quelques mois, l'objet de vives critiques dans le rapport annuel du Fonds Monétaire International.

Les Occidentaux arriveront-ils à définir, à l'égard de ce problème, une ligne commune ? Les U.S.A. préconisent des mesures tendant à l'ouverture des échanges, mais

s'opposent aux « groupements régionaux », formule illustrée par la Convention de Yaoundé conclue entre le Marché commun et les dix-huit pays africains associés. Sur ce point les positions de l'ensemble des pays industriels (quelle que soit la forme de leur organisation économique) présentent de larges divergences, du fait de la réticence de l'U.R.S.S. à l'égard des communautés, dont elle condamne les effets discriminatoires.

Une volonté commune

Pour leur part les pays sous-développés s'efforcent, malgré les courants et les intérêts divers qui peuvent les séparer, de définir une position commune. C'est chose faite déjà pour les pays latino-américains, qui ont adopté à l'unanimité, à la conférence préparatoire d'Alta-Garcia, une charte où l'on retrouve les thèmes défendus depuis de longues années par l'économiste argentin Paul Prebisch, qui assumera les fonctions de secrétaire général de la Conférence de Genève : nécessité de l'industrialisation du Tiers Monde et de la constitution d'ensembles économiques, révision des règles de réciprocité pour mettre fin à l'inégalité économique entre pays, adoption de règles préférentielles favorisant la croissance de pays neufs.

Sortira-t-il de cette conférence des résultats positifs ?

On ne saurait l'affirmer à l'avance. Ce que l'on peut dire, c'est que les pays industriels risquent fort, pour la première fois, de se trouver face à une volonté commune des « pays prolétaires » de faire évoluer en leur faveur les règles de l'organisation des échanges mondiaux.

C'est pourquoi la Conférence de Genève doit être suivie avec la plus grande attention. Face au poujadisme international et à sa version française représentée par le cartiérisme, elle offre aux socialistes l'occasion de rappeler la nécessité d'une meilleure répartition des richesses mondiales, seul gage de la paix dans le monde de demain.

Richard DARTIGUES.

(1) Ces chiffres de population se rapportent d'une part aux pays industriels membres de l'O.C.D.E., d'autre part, aux au bloc communiste.